

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



15^e Année

FÉVRIER-MARS 1959

N^{os} 2-3

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de février)	2
2. Mémorial (Mois de mars)	2
3. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement †	2
4. Les Elections Législatives Générales du 1 ^{er} février 1959	9
5. La Composition de la nouvelle Chambre des Députés	12
6. Le Nouveau Gouvernement	13
7. La Déclaration du Gouvernement	17
8. Prestation de serment du Président de la Commission de l'Euratom	25
9. La séance d'ouverture de la seconde session de la Faculté Internationale de Droit Comparé	26
10. Nouvelles de la Cour	27
11. Conseil de Gouvernement. - Réunions pendant le mois de mars	28
12. Nouvelles diverses	29
13. Le Mois en Luxembourg (Mois de février)	31
14. Le Mois en Luxembourg (Mois de mars)	33

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de février)

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 24 janvier 1959 porte nomination des membres du jury d'examen prévu par les articles 3 et 7 de l'arrêté grand-ducal du 3 mai 1958 concernant le recrutement et le stage du personnel des cadres supérieurs de l'administration.

Le « Mémorial » du 24 février 1959 porte à la connaissance du public le décès de Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Un arrêté ministériel du 25 février 1959 attribue à titre intérimaire les services publics relevant de feu Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à d'autres membres du Gouvernement.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal du 20 janvier 1959 fixe les droits prévus à l'art. 5, litt. 3^o, de la loi du 23 mai 1958 portant réglementation générale de la vente, du débit et de la publicité des spécialités pharmaceutiques dans le Grand-Duché de Luxembourg pour l'autorisation de vendre ou de débiter les dites spécialités.

Un arrêté grand-ducal du 20 janvier 1959 fixe la composition et les conditions de fonctionnement de la commission d'experts instituée en vertu de l'art. 13 de la loi du 23 mai 1958 portant réglementation générale de la vente, du débit et de la publicité des spécialités pharmaceutiques dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Mémorial (mois de mars)

Ministère des Finances.

Le « Mémorial » N^o 9 du 4 mars 1959 publie le relevé des compagnies d'assurances qui sont autorisées à faire des opérations dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le relevé des agents d'assurances qui sont autorisés à concourir, au nom d'un tiers, à des opérations d'assurance.

La loi du 23 mars 1959 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire de 1.264.300.000,— francs pour les mois d'avril, de mai et de juin 1959.

Un arrêté grand-ducal du 10 mars 1959 renouvelle le mandat de Monsieur Pierre Werner, Ministre des Finances, comme Gouverneur du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

*

Ministère d'Etat.

Les changements intervenus dans la composition du Gouvernement font l'objet de cinq arrêtés grand-ducaux:

Un premier arrêté grand-ducal du 2 mars 1959 accorde démission honorable à MM. J. Bech, V. Bodson, N. Biever, P. Wilwertz, Ministres, et H. Cravatte, Secrétaire d'Etat.

Un second arrêté grand-ducal du même jour porte nomination de Monsieur Pierre Werner aux fonctions de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Un troisième arrêté grand-ducal du même jour détermine la composition du Gouvernement.

Un quatrième arrêté grand-ducal du même jour porte nomination de MM. Eugène Schaus, Robert Schaffner, Pierre Grégoire, Emile Schaus et Paul Elvinger aux fonctions de Ministres.

Un cinquième arrêté grand-ducal du 7 mars 1959 règle la constitution des départements ministériels.

Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement †

Le 24 février 1959, la nouvelle du décès inattendu du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se répandit à Luxembourg et causa dans tous les milieux de la population une profonde émotion.

Lorsque, le 14 février, après les élections législatives générales qui eurent lieu le 1^{er} février, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse chargea M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Pré-

sident du Gouvernement démissionnaire, de la formation du nouveau Gouvernement, M. Pierre Frieden s'était vu obligé de décliner cette mission pour des raisons de santé. Personne ne soupçonnait cependant la gravité de l'état de santé du Ministre d'Etat.

Accompagné de son épouse, M. Pierre Frieden se rendit en Suisse le 14 février au soir pour s'y faire soigner, et c'est de là que parvint à

Luxembourg la nouvelle de son décès, survenu le 23 février, à 19 heures 10, à la clinique universitaire de Zurich.

Un numéro spécial du « Mémorial » fut publié le 24 février, dont voici le texte :

« Les Membres du Gouvernement ont le douloureux devoir de porter à la connaissance de la population luxembourgeoise le décès de Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, survenu à Zurich, le 23 février.

Pendant plus de quarante ans, d'abord comme professeur et ensuite comme Ministre et Président du Gouvernement, le défunt a consacré le meilleur de sa vie au Peuple et au Pays luxembourgeois.

Luxembourg, le 24 février 1959.

Les Membres du Gouvernement,

Joseph Bech,
Victor Bodson,
Nicolas Biever,
Pierre Werner,
Emile Colling,
Paul Wilwertz,
Henry Cravatte. »

Pierre Frieden était né à Merttert-sur-Moselle, le 28 octobre 1892. Il avait fait ses études secondaires au Lycée classique d'Echternach et ses études de philosophie et philologie aux Universités de Fribourg en Suisse, Genève, Munich et Paris. Il fut promu docteur en philosophie et lettres, le 17 octobre 1916. D'abord professeur au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette (1916-1918), M. Frieden enseigna au Lycée classique de Diekirch de 1919 à 1929, date à laquelle il fut nommé professeur à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg avec mission spéciale d'assumer les fonctions de Directeur de la Bibliothèque Nationale. Pendant la seconde guerre mondiale, le Directeur Frieden avait été interné pour des raisons politiques au camp de concentration de Hinzert par l'occupant nazi. Immédiatement après la libération en 1944, feu le Ministre d'Etat Pierre Dupong l'appela au Gouvernement en lui confiant le portefeuille du Ministère de l'Education Nationale. En 1946, Pierre Frieden entra au Conseil d'Etat et resta membre de cette haute Corporation jusqu'au moment où, le 14 juillet 1948, il fut nommé Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, des Cultes et de l'Assistance Sociale. Lors du remaniement du Gouvernement en décembre 1953, les départements de l'Intérieur, de la Famille et de la Population furent ajoutés à ceux qu'il détenait déjà.

Pierre Frieden, qui était docteur honoris causa de l'Université de Nancy, est l'auteur de nombreuses publications, livres, études, articles. La liste bibliographique de ses ouvrages, qui ont trait à la philosophie, à la pédagogie, à la politique, renferme plus de soixante titres dont nous mentionnons :

L'imposante série des « Cahiers du Redressement » parus immédiatement après la libération, « Aspect culturel et spirituel du problème allemand », « Vertu de l'humanisme chrétien », « La technocratie et ses problèmes », « Méditations européennes », « Science et Politique », « Die Geburt Europas aus dem Geiste des Humanismus », « Digressions philosophiques et esthétiques », « L'Aspect spirituel du problème européen et le rôle des Universités », « Variations sur le thème humaniste et européen ». Remarquons que ce dernier ouvrage a été traduit en italien et a paru chez l'Editeur Carucci de Rome sous le titre de « I Fondamenti umani della Pace ».

Il fut Grand Officier de l'Ordre Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau (1956), Grand-Croix de l'Ordre d'Orange-Nassau (Pays-Bas, 1950), Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne (Belgique, 1953), Grand-Croix de l'Ordre al Merito della Repubblica (Italie, 1955).

La dépouille mortelle du Ministre d'Etat fut exposée à l'Hôtel du Gouvernement, le 26 février.

Vers 14 heures 30, M. Pierre Werner, Ministre de l'Intérieur a. i., se rendit à l'Hôtel du Gouvernement, accompagné des membres du Conseil National de l'Ordre de la Résistance. Au cours d'une courte cérémonie qui eut lieu en présence de M^{me} Pierre Frieden, M. le Ministre Pierre Werner décerna la « Croix de la Résistance » au défunt Ministre d'Etat.

A partir de 15 heures, la population était admise à défiler devant la dépouille mortelle du Ministre d'Etat. Autour du catafalque, les fonctionnaires des différents Ministères relevant de feu le Ministre d'Etat formaient une garde d'honneur. C'est dans un profond recueillement que hommes et femmes appartenant à toutes les classes sociales défilèrent devant la dépouille mortelle de cet homme d'Etat qui avait joui d'une extraordinaire popularité.

Les Funérailles Nationales.

Les funérailles nationales eurent lieu à Luxembourg le 27 février. Sur les bâtiments publics, au siège de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et aux façades de nombreuses maisons, le drapeau luxembourgeois était mis en berne.

Peu avant 9 heures, les nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères arrivèrent à la Cathédrale pour assister au service funèbre célébré par Mgr. l'Evêque de Luxembourg.

A l'arrivée de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg et le Prince Charles, accompagnés de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, de Madame Christian Calmes, Dame d'honneur, et des Capitaines Norbert Prussen, P.-J. Koch et Germain Frantz, Aides de Camp, le Corps de la Garde grand-ducale, aligné devant

la Cathédrale, présenta les armes, tandis que retentit l'hymne de la Maison grand-ducale.

Leurs Altesses Royales furent saluées sur le parvis de la Cathédrale par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, accompagné du chapitre de la Cathédrale, qui les conduisit au chœur de l'église, d'où Mgr. Albert Steffen, Aumônier de la Cour, Les conduisit à la loge grand-ducale.

Dans la nef de l'église avaient pris place, du côté gauche, les membres de la famille du défunt Ministre d'Etat. Derrière eux se trouvaient M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, entouré de tous les membres du Gouvernement en fonction, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

A droite avaient pris place les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, avec en tête S. Exc. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, et le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, Doyen du Corps diplomatique à Luxembourg. On remarquait en outre les représentants de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de la Commission de la Communauté Economique Européenne, de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, de la Cour de Justice des Communautés Européennes, les Chefs des Missions accrédités auprès de la Haute Autorité de la C. E. C. A., ainsi que les représentants des Corps constitués.

Le programme musical était exécuté par la Maîtrise Sainte-Cécile sous la direction de M. l'Abbé Marcel Steinmetz, avec, aux orgues, Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg et le Prince Charles, suivis des membres de la famille du défunt, les Membres du Corps diplomatique, les Membres du Gouvernement, les Présidents du Conseil d'Etat et de la Cour Supérieure de Justice, les Représentants des Communautés Européennes, S. Exc. Mgr. l'Evêque de Luxembourg et le clergé officiant se rendirent à l'Hôtel du Gouvernement où eut lieu la levée du corps.

La dépouille mortelle du Ministre d'Etat était entourée d'une garde d'honneur composée des Conseillers de Gouvernement relevant du ressort de feu le Ministre d'Etat, à savoir: MM. Jean-Pierre Winter, Pierre Guill, Victor Feyder, Edouard Probst, Joseph Petit et Jean-Pierre Lenners.

Avant la levée du corps, M. Joseph Bech prononça l'éloge funèbre de feu le Ministre d'Etat Pierre Frieden.

« Altesses Royales.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le sort s'acharne sur les meilleurs serviteurs de notre pays.

Le 26 décembre 1953, j'apportais, ici même, au nom du Gouvernement un solennel hommage à la mémoire de l'inoubliable Ministre d'Etat Pierre Dupong.

Cinq années se sont écoulées, et le même douloureux devoir m'échoit d'apporter à Pierre Frieden, son ancien collègue et successeur à la Présidence du Gouvernement, le tribut de la reconnaissance du pays en deuil.

Pierre Frieden est mort loin de nous. Nous avons conservé jusqu'au dernier moment l'espoir de le voir surmonter les attaques d'un mal qui s'est révélé, hélas, sans remède.

Dans quelques instants, il sera rendu à cette terre luxembourgeoise qu'il a tant aimée et à laquelle, homme politique, éducateur de la jeunesse, philosophe et écrivain, il avait voué toutes ses forces.

Pierre Frieden est venu tard à la politique. Comme grand résistant il avait pris aux yeux de tous, dans le pays occupé, une situation telle que personne ne fut surpris de voir la Souveraine l'appeler à la Libération, en 1944, au Gouvernement qui avait la lourde charge du redressement moral et matériel du pays cruellement meurtri par la guerre.

De ce redressement, il a été un des grands artisans par sa plume, sa parole et son action.

Au Gouvernement, il s'imposa très vite grâce à la haute conception qu'il avait de sa mission, grâce aussi aux ressources de son intelligence et d'une force de travail tout à fait exceptionnelle.

Avec les années, sa situation personnelle n'a fait que grandir et s'affermir dans le pays même et au-delà des frontières où les voix les plus autorisées rendaient hommage à l'élévation de sa pensée, à son éloquence et à son enthousiasme de fervent Européen.

Pierre Frieden fut pour ainsi dire un Européen avant la lettre.

Ayant connu lui-même les horreurs du régime concentrationnaire, toutes ses aspirations restaient désormais axées sur l'idée d'un avenir de paix, de justice et d'amour qui éviterait aux générations futures les angoisses du passé. Je l'entend encore s'écrier lors de la journée qui marqua l'achèvement de la reconstruction de la Basilique d'Echternach: "Beata pacis visio - oh, bienheureuse vision de paix, nous mettons cette Basilique, ce grand Saint et cette journée mémorable sous le signe du grand ralliement humain d'où surgira une Europe et peut-être une humanité unie dans la Paix."

Homme d'action à l'allure énergique et au franc regard où brûlait sa flamme intérieure, il a été, sa vie durant, un semeur d'idées, un éveilléur d'âmes.

L'emprise que, dans sa chaire de professeur, il exerçait sur ses jeunes auditeurs était extraordinaire. A l'ardeur de sa jeunesse spirituelle et de son enthousiasme des générations de jeunes ont réchauffé leurs cœurs.

Il aimait la jeunesse et — mérite suprême des années déclinantes — il s'y intéressait jusqu'à ses derniers moments.

De son lit de douleur, la veille de sa mort, il a dicté une lettre où il dit à un ami: "Est-ce trop me mêler d'une politique gouvernementale dont ma santé fortement ébranlée m'écarte, que d'émettre un vœu inspiré exclusivement de mon amour de l'éducation nationale. Mettez au second rang les questions d'ambition personnelle et donnez la priorité aux intérêts de la jeunesse, des parents, des éducateurs et du pays."

C'est que Frieden voyait les choses de haut. Les petitesse de la politique lui faisaient mal. Il ne voulait connaître que les horizons larges et sereins.

Pierre Frieden était un esprit libéral, c'est-à-dire ouvert à toutes les idées et respectueux de celles qu'il savait loyalement pratiquées.

Son libéralisme se conciliait avec la conviction profonde de tout ce que l'attachement à la foi catholique peut assurer de réconfort, d'espérance et de richesse morale.

Il ne repoussait aucune innovation dans l'ordre politique et social, si la réalisation lui paraissait de nature à servir l'intérêt général et se trouvait compatible avec le développement harmonieux du pays.

Nul ne se rendait mieux compte que lui que notre temps est le temps des grandes mutations. Et son rêve était d'adapter notre enseignement aux exigences de ce temps. Humaniste nourri comme aucun de la culture classique, il regrettait cependant que notre enseignement laissât la jeunesse dans l'ignorance de trop d'éléments qui composent la vie moderne. De là son projet d'introduire un enseignement plus ouvert sur la vie, dont il disait en s'adressant à des collégiens, "qu'elle n'est pas une idylle comme nous l'avons cru à vingt ans. Soyez donc armés, leur dit-il, préparez vos armes, celles de la clairvoyance, celles du courage et de l'audace, celles aussi de l'humilité, de la patience, mais par-dessus tout la joie de lutter, la joie de l'effort. Voilà ce que doivent vous donner les humanités et c'est armés et cuirassés de cette sorte que vous pourrez accepter la lutte pour les vraies humanités, pour la franchise de l'humanité qui sont la liberté et la bonté."

Paroles de haute noblesse dont nous trouvons les pareilles dans les innombrables discours qu'a prononcés au cours de sa carrière l'homme d'élite qu'a été le défunt Ministre d'Etat. Son éloquence était telle qu'il était capable de s'élever d'un coup d'aile même au-dessus de la médiocrité des discours dominicains auxquels une désolante servitude ministérielle l'astreignait au grand détriment de sa santé.

Jamais avant lui notre vie politique n'avait retenti d'accents d'une si haute spiritualité où s'allièrent heureusement un robuste réalisme à la pensée pure. Je pense que je ne puis rendre à l'ardent patriote qui nous quitte un hommage

plus digne de sa mémoire que de citer les lignes qu'il a écrites sur l'âme de son pays:

"Une nation est dans l'âme des hommes. Une nation est d'abord d'ordre spirituel.

Qu'il s'agisse de politique, de religion ou d'art, la vie d'un peuple, ses actions et réactions, ses fortunes et infortunes relèvent toujours de son caractère, de son génie propre, de son esprit, en un mot, de son âme. Cette âme, nous l'avons vu se projeter dans son histoire et dans ses paysages, faite d'équilibre, de pondération, de mesure et de sagesse."

Et d'ajouter ces mots qui semblent condenser, en une formule combien saisissante, la conclusion que le philosophe tire à la fois des siècles d'histoire nationale et d'un passé cruellement récent:

"Ce peuple est habitué à subir son destin plutôt qu'à le forger. Huit dominations étrangères lui ont appris à travers les siècles à attendre dans la patience et l'espoir, ces deux grandes vertus des peuples. Deux fois cependant, il s'est redressé pour rejeter le joug, c'est-à-dire chaque fois qu'on a voulu attenter à sa conscience morale et religieuse, à sa liberté et à sa dignité. Il sacrifie éventuellement ses intérêts, il ne vend pas son âme."

Pierre Frieden nous quitte.

Nous, qui avons été ses amis et collaborateurs, nous mesurons le vide que laisse la disparition de ce clair cerveau et de ce grand cœur. Nous remercions Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg de S'associer à notre deuil.

Nous nous inclinons avec un profond chagrin devant l'immense douleur de son épouse qui l'a admirablement soutenu et secondé dans ses travaux, ses épreuves et ses espérances.

Cher ami, qui nous quittez, vous vous êtes éteint avec la sérénité des âmes qui jusqu'au dernier moment ont fait leur devoir, tout leur devoir.

Peut-être, au moment suprême, la vision du poète aura-t-elle traversé votre esprit si fortement empreint d'humilité devant l'Éternel: "Et franchissant déjà le seuil abandonné, je te demande tout sans avoir rien donné."

Vous avez donné à pleines mains amitié, intelligence, sagesse.

Votre vie fut un lumineux et magnifique exemple d'ardeur, de charité, de fidélité, de piété.

L'héritage spirituel que vous nous léguerez restera à tout jamais attaché à votre Mémoire.

Reposez en paix!

Ces paroles, retransmises par haut-parleurs dans les rues avoisinantes, furent écoutées dans un grand silence par la foule qui se tenait devant l'Hôtel du Gouvernement.

Après la cérémonie religieuse de la levée du corps, Leurs Altesses Royales et les personna-

lités luxembourgeoises et étrangères s'inclinèrent une dernière fois devant le cercueil. Six gendarmes en uniforme de gala portèrent ensuite le cercueil recouvert du drapeau luxembourgeois vers le corbillard auquel était attaché une superbe couronne de fleurs de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Le cortège se mit ensuite lentement en marche pour se diriger vers le cimetière de Notre-Dame en empruntant la Rue du Fossé, la Rue de la Reine, la Rue du Marché-aux-Herbes, la Grand-Rue, l'Avenue de la Porte-Neuve, le Boulevard de la Foire, l'Avenue de la Faïencerie et la Rue Nicolas Ries.

L'impressionnant cortège funèbre fut ouvert par les sociétés et corporations de la Ville de Luxembourg et du pays, suivies des détachements de la Force Armée avec Musique militaire, des membres du Corps enseignant de l'Enseignement primaire, secondaire, normal, professionnel et supérieur ainsi que des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale. Vinrent ensuite les porteurs de couronnes et des distinctions honorifiques. Plus de cent couronnes furent portées par les soldats de l'Armée luxembourgeoise devant le corbillard, qui était précédé de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, assisté de Mgr. Alphonse Turpel, de Mgr. Jules Jost, de M. l'Abbé Mathias Feller, Curé de Limpertsberg, et de M. le Chanoine Pierre Elcheroth. Des deux côtés du corbillard, huit gendarmes en uniforme de gala formaient une garde d'honneur.

Derrière le corbillard marchaient LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg et le Prince Charles, accompagnés de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et des Capitaines P.-J. Koch et Germain Frantz, Aides de Camp, des membres de la famille du défunt Ministre d'Etat, des Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, des Membres du Gouvernement en fonction.

Suivaient:

Les Conseillers de Gouvernement et les Conseillers de Légation,
 Les Communautés Economiques Européennes,
 La Cour de Justice des Communautés Européennes,
 Les délégations étrangères accréditées auprès de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier,
 Le Conseil d'Etat,
 L'Ordre judiciaire,
 La Chambre des Comptes,
 Le Chef d'Etat-Major et les Officiers de l'Armée,
 Le Commandant et les Officiers de la Gendarmerie,
 Le Directeur et les Officiers de la Police,
 L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines,
 L'Administration des Contributions et Accises,
 L'Administration des Douanes,

L'Administration des P. T. T.,
 L'Administration des Ponts et Chaussées,
 L'Administration de l'Architecte de l'Etat-Directeur,
 L'Inspection du Travail et des Mines,
 L'Office National du Travail,
 L'Office des Assurances sociales,
 Les Services agricoles,
 Les Commissaires du Gouvernement près les C. F. L.,
 L'Administration des C. F. L.,
 L'Administration des Eaux et Forêts,
 L'Administration du Cadastre,
 La Caisse d'Epargne de l'Etat,
 Le Corps consulaire,
 Les Commissaires de district,
 La Caisse de Pension des Employés privés,
 Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,
 Le Conseil communal de Mertert,
 Le Commissaire de Police de la Ville de Luxembourg,
 L'Administration de la Santé Publique,
 Le Laboratoire bactériologique vétérinaire de l'Etat,
 Le Président du Consistoire de l'Eglise Protestante,
 Le Président du Consistoire Israélite,
 L'Office de la Statistique Générale,
 Les Etablissements Pénitentiaires,
 L'Hospice du Rham,
 L'Inspection des Institutions sociales,
 Le Conseil arbitral des Assurances sociales,
 L'Office des Dommages de Guerre,
 L'Office des Séquestres,
 L'Office de la Reconstruction,
 Les Chambres professionnelles,
 La Caisse de Pension des Artisans,
 La Caisse de Maladie des Fonctionnaires et Employés Publics,
 L'Association Générale des Fonctionnaires et Employés de l'Etat,
 La Fédération des Anciens Combattants des deux Guerres,
 L'Association des Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945,
 etc., etc., etc.

Tout le long du parcours qu'empruntait le cortège funèbre, la population émue regardait passer le convoi qui conduisait le défunt Ministre d'Etat à sa dernière demeure. C'était une foule recueillie qui rendait ainsi un dernier hommage au Chef du Gouvernement à travers la ville, plongée dans une atmosphère de deuil.

A son arrivée au cimetière, le cercueil fut porté par les gendarmes en uniforme de gala vers le catafalque, à travers une haie d'honneur composée des membres de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, tandis que retentit une marche funèbre exécutée par la Musique militaire. Après que les dernières prières furent dites par Mgr. l'Evêque de Luxembourg, les soldats présentèrent les armes. La Musique militaire exécutait « Les Martyrs

Luxembourgeois » et la « Sonnerie aux Morts ». Une file interminable de personnalités suivies de la population défila une dernière fois devant la dépouille mortelle du grand homme d'Etat.

Les Condoléances.

Dès l'annonce du décès de M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, les télégrammes de condoléances furent envoyés à Luxembourg de presque tous les pays du monde.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse avait fait envoyer par S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, le télégramme suivant à S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Ministre des Affaires Etrangères :

« Monsieur le Ministre d'Etat,

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse m'a chargé de réitérer au Gouvernement Ses plus vives condoléances à l'occasion du décès de Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

En vous demandant de vouloir bien transmettre à Messieurs les Membres du Gouvernement les condoléances dont j'ai reçu l'ordre de me faire l'interprète, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, les assurances de ma haute considération.

A. Lœsch. »

*
Nous reproduisons ci-après, dans l'ordre de leur arrivée, une partie des télégrammes de condoléances qui furent envoyés à S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire :

« Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer et transmettre au Gouvernement grand-ducal les condoléances très émuees de la Haute Autorité de la C. E. C. A. à l'occasion du décès inopiné de Son Excellence le Ministre d'Etat Monsieur Pierre Frieden. Mes Collègues et moi réunis aujourd'hui sommes pleinement associés au deuil qui frappe le Grand-Duché.

Paul Finet. »

*
« Die Nachricht vom Ableben Seiner Exzellenz des Herrn Präsidenten der luxemburgischen Regierung Pierre Frieden hat meine Kollegen und mich mit großem Schmerz erfüllt und es ist uns ein aufrichtiges Bedürfnis, Eurer Exzellenz zu diesem schweren Verlust unsere herzliche Anteilnahme zu übermitteln.

Walter Hallstein,
Präsident der Kommission
der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. »

*
« Au nom de mes Collègues et en mon nom j'adresse nos plus vives condoléances au Gouvernement luxembourgeois à l'occasion du décès du Président du Gouvernement, le Ministre d'Etat

Monsieur Pierre Frieden, et rendons hommage à l'éminent homme d'Etat et à l'homme de lettres qui a mis tous ses talents au service de son peuple et de la cause européenne.

A. M. Donner,

Président de la Cour de Justice
des Communautés Européennes. »

*
« The people of the United States join me in expressing deepest sympathy to you and the people of Luxembourg over the untimely death of Prime Minister Frieden.

Dwight D. Eisenhower. »

*
« J'apprends avec regret le décès de Monsieur Pierre Frieden. En mon nom personnel et au nom du Gouvernement français je vous prie d'agréer et de transmettre à la famille du Premier Ministre l'expression de mes bien vives condoléances.

Couve de Murville. »

*
L'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg transmet au Gouvernement le message suivant de Monsieur le Secrétaire d'Etat a. i. Christian Herter :

« I have learned with great regret of the death of Prime Minister Frieden. Please accept my sincere condolences and deepest sympathy. »

*
« Zum Tode des Herrn Ministerpräsidenten Pierre Frieden spreche ich Eurer Exzellenz und dem luxemburgischen Volke zugleich im Namen der Bundesregierung meine aufrichtige Anteilnahme aus.

Adenauer,
Bundeskanzler der Bundesrepublik
Deutschland. »

*
« A nome Governo Italiano e mio personale desidero esprimere a lei Governo lussemburghese sensi piu vivo cordoglio per improvvisa scomparsa illustre Presidente Consiglio Pierre Frieden.

Antonio Segni,
Presidente Consiglio Ministri Italia. »

*
« La Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique ayant appris la nouvelle du décès de Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat et Président du Gouvernement luxembourgeois, tient à vous exprimer ses sentiments de condoléances et de profonde sympathie. La Commission s'unit au peuple luxembourgeois et à son Gouvernement pour déplorer la disparition d'une personnalité éminente dont les convictions profondément européennes ont

toujours constitué un précieux encouragement pour elle et pour tous ceux qui ont pour tâche de réaliser l'Europe de demain.

E. Hirsch, E. Medi, P. de Groot,
H. Krekeler, E. M. J. A. Sassen. »

*
« Tief bewegt durch die Nachricht von dem Hinscheiden des amtierenden Ministerpräsidenten der Regierung des Großherzogtums Luxemburg Pierre Frieden bitte ich Eure Exzellenz die Versicherung lebhafter und aufrichtiger Anteilnahme entgegen zu nehmen.

Julius Raab,
Österreichischer Bundeskanzler. »

*
« Aus Anlaß des Ablebens des von mir so geschätzten Dr. Pierre Frieden bitte ich Eure Exzellenz, mein aufrichtiges Beileid entgegennehmen zu wollen.

Leopold Figl. »

*
« Profondément ému par le décès du Président du Conseil Monsieur Pierre Frieden, j'adresse à Votre Excellence et au Gouvernement du Luxembourg ainsi qu'à la famille du disparu mes condoléances sincères et celles du Gouvernement d'Israël.

David Ben Gurion,
Premier Ministre
et Ministre des Affaires Etrangères
par intérim. »

*
« Excellence,

Permettez-moi d'exprimer en mon nom ainsi qu'au nom du Gouvernement de la République Populaire Hongroise les sentiments de nos sincères condoléances pour la grande perte du peuple luxembourgeois causée par la mort de Son Excellence Monsieur Pierre Frieden, Premier Ministre de la Grande-Duchesse du Luxembourg.

Dr Endre Sik,
Ministre des Affaires Etrangères. »

*
« Monsieur le Ministre,

C'est avec une réelle douleur que j'apprends la mort de Monsieur le Ministre d'Etat Frieden.

Je prie Votre Excellence d'agréer, pour elle-même et pour les autres membres du Gouvernement Grand-Ducal, l'hommage de mes vives condoléances. J'ai pu apprécier les qualités d'homme d'Etat du très regretté défunt et elles me font mesurer la perte que fait en lui le Luxembourg.

En cette circonstance si pénible, je tiens, Monsieur le Ministre, à renouveler à Votre Ex-

cellence et à tout le Gouvernement les assurances de ma très haute considération.

Ephrem Forni,
Nonce Apostolique. »

*
« Profondément émus par décès subit Président du Gouvernement, Ministre d'Etat Pierre Frieden, vous adressons au nom Ecole Européenne très vives condoléances. Vous exprimons profonde tristesse disparition celui qui fut promoteur convaincu mission européenne école.

A. Van Houtte. »

*
« Très ému par la triste nouvelle du décès de Monsieur Pierre Frieden, Ministre Président du Grand-Duché, je vous prie d'agréer les assurances de ma profonde sympathie.

Beel,
Président du Conseil des Ministres
des Pays-Bas. »

*
« Profondamente addolorato per repentina scomparsa illustre Presidente Pierre Frieden la prego accogliere espressioni viva partecipazione grave lutto che colpisce Governo et Nazione lussemburghese.

Giuseppe Pella,
Ministro Affari Esteri Italia. »

*
« Euerer Exzellenz spreche ich zu dem plötzlichen Tode des Herrn Ministerpräsidenten Pierre Frieden, der so viel für Ihr Land und für Europa geleistet hat, mein aufrichtig empfundenes Beileid aus.

Heinrich von Brentano,
Bundesminister des Auswärtigen. »

*
« La triste nouvelle du décès de Monsieur Frieden m'a profondément ému. Veuillez croire à ma plus sincère sympathie et en être l'interprète auprès du Gouvernement grand-ducal.

Luns. »

*
« J'ai appris avec une profonde émotion le deuil qui frappe le Grand-Duché dans la perte de Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. En mon nom personnel et au nom du Gouvernement de Sa Majesté, je vous adresse mes sincères condoléances.

Aodellah Ibrahim,
Président
du Conseil du Gouvernement Marocain
et Ministre des Affaires Etrangères. »

« Bitte Euere Exzellenz, den Ausdruck meiner aufrichtigen Anteilnahme anlässlich des Ablebens von Ministerpräsidenten Frieden entgegennehmen zu wollen.

Martin Fuchs,
Generalsekretär
für die Auswärtigen Angelegenheiten. »

*

« Très touchés décès inopiné Premier Ministre Frieden, Secrétaire Général et Secrétaires Généraux Adjoints Benelux présentent leurs condoléances émues.

Baron Van Lynden. »

*

« Profondément touché par décès Ministre Frieden vous exprime en mon nom et celui du Conseil Interparlementaire Benelux vives condoléances. Vous prie de transmettre à la famille du regretté défunt.

Bruger,
Président du Conseil Interparlementaire
Benelux. »

*

« En tant que Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique je vous exprime de même qu'au Gouvernement que vous représentez mes sentiments de condoléances et de profonde sympathie à la nouvelle de la disparition de Monsieur Pierre Frieden, Ministre d'Etat et Président du Gouvernement luxembourgeois.

E. Hirsch. »

*

« J'apprends avec consternation que Son Excellence Monsieur Frieden est décédé subitement à Zurich. Je mesure l'ampleur de la perte que subit ainsi le Grand-Duché et je prie Votre Excellence de croire dans ce deuil à ma profonde sympathie.

Max Petitpierre,
Chef du Département Politique Fédéral. »

*

« Très douloureusement touché nouvelle inattendue décès Président du Gouvernement, je prie Votre Excellence d'agréer l'expression attristée de mes profondes condoléances.

Léon Lommel, Evêque. »

*

Le 24 février, M. le Comte Karl von Sprei, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et Doyen du Corps diplomatique à Luxembourg, rendit visite à M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Ministre des Affaires Etrangères, pour lui présenter au nom du Corps diplomatique et en son nom personnel les condoléances à l'occasion du décès de M. Pierre Frieden.

Parmi les nombreux autres télégrammes citons encore ceux des représentants du Corps diplomatique des pays accrédités à Luxembourg, qui avaient envoyé des télégrammes de condoléances au nom de leurs Gouvernements et en leurs noms propres, les télégrammes des représentants du Corps diplomatique luxembourgeois, de hautes personnalités civiles, militaires et religieuses luxembourgeoises et étrangères, etc.

Les Elections Législatives Générales du 1^{er} février 1959

A la suite de la crise ministérielle qui eut lieu au mois de décembre 1958 (cf. « Bulletin de Documentation » N° 11-12 de 1958), deux arrêtés grand-ducaux en date du 18 décembre furent publiés au « Mémorial », dont l'un portait dissolution de la Chambre des Députés, l'autre portant convocation des collèges électoraux de toutes les circonscriptions pour le dimanche, 1^{er} février 1959. Voici les résultats détaillés de ces élections législatives du 1^{er} février:

1^{re} CIRCONSCRIPTION (SUD).

Bulletins trouvés dans les urnes:	67.411
Bulletins blancs et nuls:	3.081
Bulletins valables:	64.330
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes:	1.229.200
Nombre électoral:	58.534

Suffrages obtenus par la Liste N° 1 (Parti Démocratique)

MM. Berchem	8.102 suffrages
Bernard	5.688 „
Bosseler	6.880 „
Bruch	5.764 „
Cigrang	8.294 „
Ensch	5.760 „
Fischbach	6.418 „
Godefroid	5.750 „
Kirpach	6.054 „
Lanners	5.685 „
Maroldt	7.085 „
Mart	6.502 „
Reuter	5.316 „
Rolling	5.793 „
Schiltz	5.929 „
Sleich	6.274 „
Theves	6.432 „

Warnimont	6.472 suffrages
Wilhelm	6.483 „
Wolter	5.320 „

Total: 126.001 suffrages

Sont élus sur cette liste les 2 candidats suivants:

MM. Cigrang et Berchem.

Suffrages obtenus par la Liste No 2
(Parti Chrétien-Social)

MM. Colling	26.242 suffrages
Bintener	19.175 „
Dupong	24.275 „
Gillen	17.523 „
Hausemer	18.245 „
Huberty	18.963 „
Kinsch	22.050 „
Lommel	21.911 „
Lucius	22.160 „
Meyers	18.533 „
Mille	19.456 „
Reifenberg	17.342 „
Rumé	21.115 „
Schockmel	22.419 „
Spautz	21.764 „
Wengler	17.410 „
Werné	20.778 „
Wester	16.753 „
Wirtgen	21.900 „
Wolff	17.171 „

Total: 405.185 suffrages

Sont élus sur cette liste les 7 candidats suivants:

MM. Colling, Dupong, Schockmel, Lucius, Kinsch, Lommel et Wirtgen.

Suffrages obtenus par la Liste No 3
(Parti Ouvrier Socialiste)

MM. Bieber	31.781 suffrages
Birtz	22.575 „
Eberhardt	23.911 „
Fandel	27.314 „
Fohrmann	28.921 „
Gallion	25.191 „
Gansen	27.431 „
Greisch	22.951 „
Hauptert	22.737 „
Heinen	22.394 „
Kirsch	23.032 „
Krier	28.070 „
Luck	23.596 „
Mannes	22.767 „
Netgen	24.717 „
Philippart	23.951 „
Schmitz	20.859 „
Schonckert	22.171 „
Schreiner	22.909 „
Steichen	26.633 „

Total: 493.911 suffrages

Sont élus sur cette liste les 8 candidats suivants:

MM. Bieber, Fohrmann, Krier, Gansen, Fandel, Steichen, Gallion et Netgen.

Suffrages obtenus par la Liste No 4
(Parti Communiste)

MM. Charlé	8.746 suffrages
Duprel	8.883 „
Frapparti	9.116 „
Freismuth	8.754 „
Georges	9.030 „
Grandgenet	11.206 „
Hentzig	8.740 „
Hoffmann	9.560 „
Kill	9.141 „
Krieps	8.778 „
Laschette	8.325 „
Medinger	8.621 „
Meis	9.123 „
Muller	9.209 „
Schlime	8.331 „
Schrøder	8.720 „
Spanier	8.770 „
Steichen	10.835 „
Urbany	11.959 „
Useldinger	12.435 „

Total: 188.282 suffrages

Sont élus sur cette liste les 3 candidats suivants:

MM. Useldinger, Urbany et Grandgenet.

Suffrages obtenus par la liste No 5
(Solidarité Nationale)

MM. Federspiel	2.008 suffrages
Hilbert	1.588 „
Wingert	1.772 „
Lesch	1.019 „
Frising Rob.	1.024 „
Neiertz	866 „
Grethen	772 „
Tholl	776 „
Kayser	931 „
Kuth	703 „
Voosen	853 „
Frising Jos.	836 „
Schanen	866 „
Steichen	995 „
Berg	812 „

Total: 15.821 suffrages

Sur cette liste, aucun candidat n'a été élu.

2^e CIRCONSCRIPTION (EST).

Bulletins trouvés dans les urnes:	19.903
Bulletins blancs et nuls:	990
Bulletins valables:	18.913
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes:	108.893
Nombre électoral:	15.556

Suffrages obtenus par la Liste No 1
(Parti Démocratique)

MM. Grethen	3.333 suffrages
Neyens	4.010 „

Prost	5.481 suffrages
Ruppert	3.583 „
Schaffner	7.911 „
Wagner	6.984 „

Total: 31.302 suffrages

Sont élus sur cette liste les 2 candidats suivants:
MM. Schaffner et Wagner.

Suffrages obtenus par la Liste N° 2
(Parti Chrétien-Social)

MM. Bech	11.676 suffrages
Duhr	9.055 „
Leonardy	8.659 „
Linster	7.312 „
Speck	8.752 „
Thill	8.577 „

Total: 54.031 suffrages

Sont élus sur cette liste les 3 candidats suivants:
MM. Bech, Duhr et Speck.

Suffrages obtenus par la Liste N° 3
(Parti Ouvrier Socialiste)

MM. Decker	4.916 suffrages
Hurt	4.045 „
Schlechter	3.651 „
Schram	3.321 „
Weber J.-B.	3.783 „
Weber N.	3.844 „

Total: 23.560 suffrages

Est élu sur cette liste M. Decker.

3^e CIRCONSCRIPTION (CENTRE)

Bulletins trouvés dans les urnes:	55.779
Bulletins blancs et nuls:	3.006
Bulletins valables:	52.773
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes:	810.402
Nombre électoral:	47.671

Suffrages obtenus par la Liste N° 1
(Parti Démocratique)

MM. Schaus	23.218 suffrages
Hamilius	21.669 „
Beghin	10.491 „
Bertrand	11.378 „
Bohr	12.299 „
Elvinger	15.702 „
Haas	10.249 „
Kalmes	11.525 „
Kœnig	17.576 „
Linden	13.299 „
Loutsch	13.271 „
Osch	13.193 „
Scherer	13.194 „
Thorn	13.418 „
Weicherding	9.218 „
Wolter	14.471 „

Total: 224.171 suffrages

Sont élus sur cette liste les 5 candidats suivants:
MM. Schaus, Hamilius, Kœnig, Elvinger et Wolter.

Suffrages obtenus par la Liste N° 2
(Parti Chrétien-Social)

MM. Frieden	26.878 suffrages
Werner	23.773 „
Bech	18.142 „
Biever	21.991 „
Bormann	14.395 „
Dickes	15.622 „
Fischbach	22.222 „
Grégoire	21.403 „
Kollwelter	18.018 „
Lœsch	16.738 „
Margue	18.563 „
Mosar	16.300 „
Reuter	18.045 „
Rodenbourg	15.702 „
Sinner	19.245 „
Wolff	17.027 „

Total: 304.064 suffrages

Sont élus sur cette liste les 6 candidats suivants:
MM. Frieden, Werner, Fischbach, Biever, Grégoire et Sinner.

Suffrages obtenus par la Liste N° 3
(Parti Ouvrier Socialiste)

MM. Bauer	15.454 suffrages
Bodson	17.322 „
Bousser	17.517 „
Donnersbach	14.780 „
Franck	13.182 „
Georges	13.647 „
Gremling	16.449 „
Hildgen	16.708 „
Homann	13.322 „
van Kauvenbergh	16.592 „
Mousel	12.746 „
Schilling	15.494 „
Stoffels	12.086 „
Wehenkel	17.707 „
Wilwertz	18.999 „
Wohlfart	18.019 „

Total: 250.024 suffrages

Sont élus sur cette liste les 5 candidats suivants:
MM. Wilwertz, Wohlfart, Wehenkel, Bousser et Bodson.

Suffrages obtenus par la Liste N° 4
(Parti Communiste)

MM. Urbany D.	3.352 suffrages
Bormes	1.853 „
Dieschbourg	2.040 „
Ditsch	1.820 „
Fonck	1.887 „
Heirendt	1.797 „
Hilger	1.818 „
Hoffmann	1.875 „
Kill	2.003 „
Leider	1.821 „
Mœs-Offermann	1.966 „
Muller	1.885 „

Reding	1.769 suffrages
Schummers	1.764 „
Steichen	2.222 „
Urbany R.	2.271 „

Total: 32.143 suffrages

Sur cette liste, aucun candidat n'a été élu.

4^e CIRCONSCRIPTION (NORD)

Bulletins trouvés dans les urnes:	30.743
Bulletins blancs et nuls:	1.163
Bulletins valables:	29.580
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes:	281.501
Nombre électoral:	25.591

Suffrages obtenus par la Liste N° 1 (Parti Démocratique)

MM. Bœver	7.769 suffrages
Diederich	9.192 „
Etgen	7.038 „
Konen	7.127 „
Peusch	9.187 „
Pleger	7.527 „
Rœmer	4.538 „
Schou	4.135 „
Wantz	6.866 „
Weber	3.534 „

Total: 66.913 suffrages

Sont élus sur cette liste les 2 candidats suivants:

MM. Diederich et Peusch.

Suffrages obtenus par la Liste N° 2 (Parti Chrétien-Social)

MM. Ferring	14.500 suffrages
Gengler	13.930 „
Gerson	11.580 „
Gœdert	11.860 „
Herr	14.269 „
Putz	11.628 „
Schank	12.927 „
Schiltges	13.839 „
Wagner	14.372 „
Winkin	14.655 „

Total: 133.560 suffrages

Sont élus sur cette liste les 5 candidats suivants:

MM. Winkin, Ferring, Wagner, Herr et Gengler.

Suffrages obtenus par la Liste N° 3 (Parti Ouvrier Socialiste)

MM. Abens	11.264 suffrages
Becker	5.238 „
Biever	9.979 „
Bormann	5.771 „
Cravatte	13.327 „
Ewen	10.496 „
Hansen	7.086 „
Miller	6.524 „
Schartz	5.384 „
Weiler	5.959 „

Total: 81.028 suffrages

Sont élus sur cette liste les 3 candidats suivants:

MM. Cravatte, Abens et Ewen.

La Composition de la nouvelle Chambre des Députés

Le tableau ci-après montre la composition de la nouvelle Chambre. En regard la composition de l'ancienne Chambre après les élections partielles du 3 juin 1951 et les élections générales du 30 mai 1954.

Partis	Députés		
	1951	1954	1959
Parti Chrétien-Social	21	26	21
Parti Ouvrier Socialiste	19	17	17
Parti Démocratique	8	6	11
Parti Communiste	4	3	3
	52	52	52

Après que, le 14 février 1959, M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire, s'était vu obligé de décliner la mission de former le Gouvernement dont S. A. R. Madame la Grande-Duchesse l'avait chargé, la Souveraine chargea, le 17 février 1959, M. Pierre Werner, Ministre des Finances du Gouvernement démissionnaire, de former le nouveau Ministère.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ayant présenté à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le 2 mars 1959, les Membres du nouveau Gouvernement, la liste des Membres de la Chambre des Députés, après le décès de M. Pierre Frieden, se présente comme suit:

1. Abens Victor, industriel, Vianden;
2. Bech Jean, avocat-avoué, Luxembourg;
3. Bech Joseph, Ministre d'Etat honoraire, Luxembourg;
4. Berchem Albert, agronome, Olm;
5. Biever Nicolas, ancien Ministre, Dudelange;
6. Biever Tony, avocat-avoué, Luxembourg;
7. Bodson Victor, ancien Ministre, Luxembourg;
8. Bousser Albert, inspecteur des C. F. L., Howald;
9. Cigrang François, ingénieur, Esch-sur-Alz.;
10. Cravatte Henry, avocat-avoué, Diekirch;
11. Decker Othon, médecin-dentiste, Echternach;
12. Diederich Henri, cultivateur, Pratz;

13. Duhr Aloyse, vigneron, Ahn;
14. Dupong Jean, avocat-avoué, Luxembourg;
15. Ewen Michel, employé, Diekirch;
16. Fandel Romain, employé, Esch-sur-Alzette;
17. Ferring Nicolas, cultivateur, Tandel;
18. Fischbach Marcel, rédacteur, Dommeldange;
19. Fohrmann Jean, directeur d'imprimerie, Esch-sur-Alzette;
20. Gallion Jean, trésorier du « Letzeburger Arbechtersverband », Obercorn;
21. Gansen Pierre, ouvrier d'usine, Niedercorn;
22. Gengler Henri, cultivateur, Reichlange;
23. Grandgenet Joseph, employé, Belvaux;
24. Hamilius Emile, commerçant, Luxembourg;
25. Herr Joseph, avocat-avoué, Diekirch;
26. Kinsch Jean, chef de bureau, Esch-sur-Alz.;
27. Kœnig Lucien, professeur honoraire, Luxembourg;
28. Krier Antoine, président du « Letzeburger Arbechtersverband », Esch-sur-Alzette;
29. Linden Camille, avocat-avoué, Luxembourg;
30. Lommel Joseph, cultivateur, Differdange;
31. Lucius Joseph, avocat-avoué, Luxembourg;
32. Margue Georges, avocat-avoué, Luxembourg;
33. Netgen Denis, ajusteur, Schifflange;
34. Peusch Jean, maître meunier, Clervaux;
35. Prost André, avocat-avoué, Luxembourg;
36. Reuter Georges, avocat-avoué, Luxembourg;
37. Schockmel Pierre, secrétaire général du « Letzeburger Chreschtliche Gewerkschaftsbond », Sanem;
38. Sinner Henri, médecin, Mersch;
39. Spautz Jean, ouvrier d'usine, Schifflange;
40. Speck Guillaume, médecin, Echternach;
41. Steichen Dominique, ouvrier de l'Etat, Steinfort;

42. Thorn Gaston, avocat-avoué, Luxembourg;
43. Urbany Dominique, journaliste, Luxembourg;
44. Useldinger Arthur, employé, Esch-sur-Alz.;
45. Wagner Charles, médecin, Wormeldange;
46. Wagner Georges, hôtelier, Clervaux;
47. Wehenkel Antoine, ingénieur en chef aux C. F. L., Luxembourg;
48. Wilwertz Paul, ancien Ministre, Luxembg.;
49. Winkin Jean, cultivateur, Oberwampach;
50. Wirtgen Charles, cultivateur, Frisange;
51. Wohlfart Joseph, fonctionnaire, Helmdange;
52. Wolter Roger, avocat-avoué, Luxembourg.

Le Bureau de la Chambre des Députés.

Au cours de la séance inaugurale du 5 mars 1959, la Chambre désigna tout d'abord par acclamations Président honoraire de la Chambre des Députés son ancien Président, M. Emile Reuter.

Ensuite elle procéda à l'élection de son Bureau. Furent élus:

- M. Joseph Bech, comme Président, avec 45 voix;
- M. Victor Bodson, comme Vice-Président, avec 40 voix;
- M. Roger Wolter, comme Vice-Président, avec 28 voix;
- M. Marcel Fischbach, comme Secrétaire effectif, avec 42 voix;
- M. Romain Fandel, comme Secrétaire effectif, avec 44 voix;
- M. André Prost, comme Secrétaire suppléant, avec 23 voix;
- M. Jean Gallion, comme Secrétaire suppléant, avec 22 voix.

Le Nouveau Gouvernement

Après les élections législatives générales du 1^{er} février 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse entreprit, le 7 février 1959, les consultations d'usage en vue de la solution de la crise ministérielle. La Souveraine consulta notamment le Président du Conseil d'Etat ainsi que les délégués des différents partis politiques.

Le même jour, Elle chargea M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement démissionnaire, d'une mission d'information. Le 13 février 1959, M. Joseph Bech fut reçu en audience par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et Lui rendit compte des résultats de la mission d'information dont Elle l'avait chargé.

Le 14 février 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse chargea de la formation du Gouvernement M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire. M. Pierre Frieden s'est cependant vu

obligé de décliner cette mission pour des raisons de santé.

Le 17 février 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut en audience M. Pierre Werner, Ministre des Finances du Gouvernement démissionnaire, et le chargea de la formation du nouveau Ministère.

Le 2 mars 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut en audience M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui prêta serment entre Ses mains et Lui présenta les Membres du nouveau Gouvernement.

Le nouveau Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, est né le 29 décembre 1913 à Saint-André près de Lille (France) de parents luxembourgeois. Il visita l'école primaire et l'école moyenne à Luxembourg. Après une année passée aux Cours Supérieurs à Luxembourg en guise de préparation à l'étude du droit (1934-1935), il étudia le

droit à la Faculté de Droit de l'Université de Paris (1935-1937) et prit en même temps des cours de sciences économiques et financières à l'École Libre des Sciences Politiques, établissement dont il possède le diplôme de fin d'études.

En janvier 1938, il passa son doctorat en droit à Luxembourg.

Pendant ses années universitaires, Pierre Werner s'occupa d'associations estudiantines catholiques tant à Luxembourg où il était Président de l'Association des Universitaires Catholiques (1936-1937) que sur le plan international où il occupa le poste de Vice-Président de Pax Romana (1937).

Au cours de sa carrière professionnelle, Pierre Werner débuta en 1938 comme avocat, mais il entra bientôt aux services de la Banque Générale du Luxembourg où il était occupé jusqu'en octobre 1944 au Secrétariat de la Direction, après y avoir passé un stage pratique.

Durant l'occupation, Pierre Werner réussit à transmettre par l'intermédiaire d'une organisation de résistance un rapport sur la situation financière au Grand-Duché au Gouvernement grand-ducal en exil à Londres.

Après le retour au pays du Gouvernement, M. Pierre Werner entra comme Attaché au Ministère des Finances. En 1945, il fut nommé Commissaire au Contrôle Bancaire, charge qu'il détint depuis 1949 conjointement avec celle de Conseiller de Gouvernement. En ces qualités, Pierre Werner s'occupa activement de la réorganisation du secteur des prêts à terme au Grand-Duché d'après-guerre ainsi que des travaux préparatoires internationaux se rapportant notamment à la Banque Mondiale, au Benelux.

Le 29 décembre 1953, Pierre Werner se vit confier le poste de Ministre des Finances après le décès du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances Pierre Dupong.

Au début du mois de juin 1954, il se présenta aux électeurs lors des élections législatives comme candidat du Parti Chrétien-Social. Il fut élu dans la Circonscription Centre. Depuis juin 1954, Pierre Werner était également Ministre de la Force Armée.

Par arrêté grand-ducal du 7 mars 1959, les départements ministériels furent constitués et attribués comme suit:

M. Pierre Werner, Président du Gouvernement:
Ministère d'Etat; Ministère des Finances.

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement:
Ministère des Affaires Etrangères; Ministère de la Force Armée.

M. Emile Colling, Ministre:
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale; Ministère de la Santé Publique.

M. Robert Schaffner, Ministre:
Ministère des Travaux Publics et de l'Education Physique.

M. Emile Schaus, Ministre:
Ministère de l'Agriculture; Ministère de l'Education Nationale.

M. Paul Elvinger, Ministre:
Ministère de la Justice; Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

M. Pierre Grégoire, Ministre:
Ministère de l'Intérieur; Ministère des Transports.

Nous publions ci-après un tableau relatif à la répartition des Services gouvernementaux au sein du nouveau Cabinet.

*M. Pierre Werner, Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement.*

I. Ministère d'Etat.

1. Présidence du Gouvernement - Administration générale et coordination entre départements ministériels - Relations avec la Cour grand-ducale, la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat - Préséances - Ordres - Fêtes et cérémonies publiques.

2. Service central de législation.

3. Personnel de l'Etat - Service central du personnel - Administration centrale et bureaux du Gouvernement - Office des Imprimés de l'Etat - Epuration.

4. Service gouvernemental d'information.

5. Réforme de l'administration.

II. Ministère des Finances.

1. Finances générales - Législation financière - Budget et contrôle de l'exécution budgétaire - Comptabilité publique - Chambre des Comptes - Trésorerie de l'Etat - Caisse générale de l'Etat - Monnaies - Dette publique - Caisse d'Epargne - Etablissements de crédit - Contrôle bancaire - Institut du change - Sociétés d'assurance - Service des pensions.

2. Législation fiscale et administrations fiscales - Contributions directes et accises - Enregistrement et Domaines - Douanes - Postes, Télégraphes et Téléphones - Radiodiffusion - Cadastre.

3. Office des Séquestres - Dommages de guerre - Reconstruction - Logements populaires.

*M. Eugène Schaus,
Vice-Président du Gouvernement.*

I. Ministère des Affaires Etrangères.

1. Relations internationales - Organisations et conférences internationales - Traités internationaux.

2. Relations économiques internationales - Commerce extérieur - Union économique belgo-luxembourgeoise - Benelux - Communautés Européennes - Régime des licences d'importation et d'exportation.

3. Affaires consulaires - Passeports et légalisations.

II. Ministère de la Force Armée.

Défense nationale - Armée - Gendarmerie - Police - Ordres militaires.

M. Eugène Schaus est né à Gonderange le 12 mai 1901. Il a fait ses études moyennes à l'Athénée de Luxembourg et ses études de droit aux Universités de Berlin, Bruxelles et Paris. Il fut promu docteur en droit en 1924 et exerça pendant quelques années la profession d'avocat-avoué au Barreau de Luxembourg. Pendant la guerre, M^e Eugène Schaus fut destitué par l'occupant et déporté avec sa famille en Silésie (1943-1945). Après la libération, Eugène Schaus fut élu membre de la Chambre des Députés sur la liste du Groupement patriotique et démocratique. Il devint Ministre de l'Intérieur en 1945 et obtint en 1947, en plus du département de l'Intérieur, le Ministère de la Justice dans le Cabinet de feu Pierre Dupong (1947-1951). M. Eugène Schaus est Président du Parti Démocratique. Il fut Membre effectif de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe depuis 1951, Membre de l'Assemblée Commune depuis 1952 et Membre de l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg depuis 1958.

M. Emile Colling, Ministre.

I. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

1. Travail - Législation ouvrière - Inspection du Travail et des Mines - Office National du Travail - Conférence Nationale du Travail - Office de conciliation - Chambre du Travail - Chambre des Employés Privés - Sociétés de secours mutuel et d'épargne - Apprentissage et brevets de maîtrise - Placement et rééducation professionnelle des invalides.
2. Sécurité sociale - Législation de sécurité sociale - Assurances sociales - Conseil arbitral et Conseil supérieur des assurances sociales - Inspection des Institutions sociales.
3. Mines (administration des mines) - Concessions minières - Conseil supérieur des mines.

II. Ministère de la Santé Publique.

1. Santé Publique - Service sanitaire et médical - Protection de l'enfance - Service des aliénés - Croix-Rouge - Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique - Etablissement thermal de Mondorf-Etat - Rapatriement.
2. Assistance sociale - Domicile de secours - Maisons de retraite - Hospice du Rham - Bureaux de bienfaisance.

M. le Dr Emile Colling est né à Clervaux, le 12 avril 1899. Après ses études moyennes à l'Athénée de Luxembourg, il fit ses études de médecine aux Universités de Strasbourg, Nancy, Fribourg en Brisgau et Cologne. Il fut promu docteur en médecine, chirurgie et accouchement en 1924. Médecin omnipraticien à Esch-sur-Alzette depuis le 21 avril 1925, il fut nommé médecin-directeur du dispensaire antitubercu-

leux d'Esch-sur-Alzette en 1929. M. le Dr Emile Colling était membre du Collège médical depuis 1950. Sa carrière politique débute après la Libération où il fut nommé Membre de la Chambre Consultative et Conseiller municipal de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il devint Membre de la Chambre des Députés en 1945. Le 29 juin 1954, il avait été nommé Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique.

M. Robert Schaffner, Ministre.

I. Ministère des Travaux Publics et de l'Education Physique.

1. Travaux publics - Urbanisme et aménagement du territoire - Ponts et Chaussées - Voirie - Cours d'eau navigables et flottables - Bâtiments de l'Etat.
2. Barrages - Energie nucléaire - Energie (investissements).

Autres attributions rattachées au Ministère des Travaux Publics: Education physique - Commissariat aux Sports.

M. Robert Schaffner est né à Echternach, le 24 juillet 1905. Il fit ses études moyennes au Lycée classique d'Echternach et obtint le diplôme de fin d'études de cette Ecole. Entrant dans l'entreprise familiale de serrurerie et de ferronnerie d'art, il est détenteur du diplôme de l'Etat de maître-serrurier. Pendant la guerre, M. Robert Schaffner joua un grand rôle dans la résistance contre l'occupant. Après la Libération, il devint Membre du Collège municipal et échevinal de la Ville d'Echternach (1945); il est également Membre de la Chambre des Députés depuis 1945. Il fut nommé Ministre des Travaux Publics, de la Reconstruction et des Transports en 1947 et garda ces fonctions jusqu'en 1951. Il fut Vice-Président du Conseil interparlementaire consultatif Benelux. Depuis de longues années, M. Robert Schaffner s'occupe du mouvement scout et est actuellement Commissaire Général de la Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois.

M. Emile Schaus, Ministre.

I. Ministère de l'Agriculture.

1. Agriculture - Administration des Services agricoles - Enseignement agricole - Station de chimie agricole - Service de vulgarisation - Services vétérinaires - Laboratoire vétérinaire - Police sanitaire du bétail - Assurances-bétail - Crédit agricole - Caisse de pension agricole - Service phytopathologique - Centrale paysanne - Marchés agricoles - Office du Blé - Main-d'œuvre agricole.
2. Viticulture - Station viticole.

II. Ministère de l'Education Nationale.

1. Affaires culturelles - Enseignement supérieur - Enseignement moyen - Bourses d'études - Office du Film scolaire.

2. Enseignement primaire - Ecoles gardiennes - Ecoles normales - Enseignement spécial - Etablissement des aveugles - Etablissements pour enfants arriérés - Institut des sourds-muets.
3. Enseignement professionnel - Orientation professionnelle et scolaire.
4. Population et Famille.

M. Emile Schaus est né à Reimberg-Bettborn, le 12 février 1903. Après ses études moyennes au Lycée classique de Diekirch, il se consacra aux études des lettres aux Universités de Paris, Munich et Berlin. Il devint docteur en philosophie et philologie en 1929 et fut stagiaire, répétiteur et professeur au Lycée classique de Diekirch (1929-1935). Il fut professeur à l'Athénée de Luxembourg de 1935 jusqu'au moment où, pendant la guerre, il fut destitué de ses fonctions par l'occupant (décembre 1941). Détenu politique dans les camps de concentration à Wittlich, Hinzert et Dachau de 1941 à 1942, il fut déporté à Ehrenbreitstein jusqu'en août 1944. Après la Libération, il devint Membre de la Chambre Consultative (1945), fut élu Conseiller communal de la Ville de Luxembourg en 1951 pour devenir Echevin de la Ville de Luxembourg en août 1958. M. Emile Schaus est le créateur de l'Action Familiale et Populaire (1946) et premier Président de l'Organisation communale du Parti Chrétien-Social (depuis 1951). Comme journaliste et écrivain, M. Emile Schaus a publié de nombreux articles et études. Parmi ses créations les plus importantes, nommons: « Cahiers du Redressement politique et familial » (1945), 2^e série, N^o 1; « Schne'g », une histoire de chat (1946); « Memoiren eines Douaniers » (1948); « Rougette », Geschichte einer Gespensterkuh » (1954); « Zorro und die Dumonts », Tiergeschichte und Resistenzgeschichte (inédit).

M. Paul Elvinger, Ministre.

I. Ministère de la Justice.

1. Justice générale - Ordre judiciaire - Demandes en grâce - Naturalisations et indigénat - Police générale - Maisons de détention - Registre aux firmes.
2. Législation civile, pénale et procédurale.

II. Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

1. Commerce - Industrie - Métiers - Conférence de l'économie nationale - Chambre de commerce - Chambre des métiers - Fédérations commerciales, industrielles et artisanales - Caisse de pension des artisans - Propriété industrielle - Ravitaillement alimentaire et industriel - Office commercial - Office des Prix - Expansion économique - Foires - Tourisme.
2. Service d'études et de documentation économiques - Office de la Statistique générale.

M. Paul Elvinger est né à Walferdange, le 14 octobre 1907. Après ses études moyennes à l'Athénée de Luxembourg, il fit ses études de droit aux Universités de Strasbourg, Bruxelles et Paris. Il fut promu docteur en droit en 1932. Inscrit au Barreau de Luxembourg, M^e Paul Elvinger exerça la profession d'avocat-avoué de janvier 1932 à juillet 1941. Pendant la guerre, il fut destitué par l'occupant et déporté le 16 mars 1943 au camp de Schreckenstein-sur-Elbe. Après la Libération, il fut attaché au Cabinet de M. Robert Als, Ministre de l'Intérieur et de l'Épuration (avril 1945 à mars 1946). Il fut élu Conseiller municipal de la Ville de Luxembourg pour la première fois en 1952 et réélu le 11 octobre 1957. Il devint Echevin de la Ville de Luxembourg le 29 décembre 1958. Lors des dernières élections, il fut élu Membre de la Chambre des Députés (1^{er} février 1959). M. Paul Elvinger était Consul honoraire de Yougoslavie depuis 1955, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats (1956-1958). Il est Président de la Fédération des Pêcheurs Sportifs Luxembourgeois.

M. Pierre Grégoire, Ministre.

I. Ministère de l'Intérieur.

1. Intérieur - Administration des communes et des établissements qui s'y rattachent - Finances communales - Commissariats de district - Police rurale et forestière - Chasse et pêche - Administration des Eaux et Forêts - Protection civile - Ordre de la Résistance 1940-1944.
2. Cultes - Arts et Sciences - Commission des cinémas - Musées - Monuments et sites - Bibliothèque Nationale - Archives et Bibliothèque du Gouvernement.

II. Ministère des Transports.

1. Chemins de Fer - Transports routiers - Circulation routière - Service public de transports par voiture-automobiles - Navigation - Transports fluviaux - Canalisation de la Moselle - Aviation - Aéroport - Coordination des moyens de transport.
2. Energie (distribution) - Electricité et Gaz.

M. Pierre Grégoire est né à Vichten, le 9 novembre 1907. Il fit ses études moyennes à l'Athénée de Luxembourg où il obtint le diplôme de fin d'études en 1928. Après avoir été inscrit de 1928 à 1929 aux Cours Supérieurs en philologie et philosophie à Luxembourg, M. Pierre Grégoire embrassa la fonction publique. A partir de 1933, il entra comme rédacteur au « Luxemburger Wort ». Destitué par l'occupant nazi, il fut détenu politique aux camps de concentration de Sachsenhausen et de Mauthausen (1940-1945). Après la Libération, il entra à la Chambre des Députés sur la liste du Parti Chrétien-Social (1946) et fut Membre du Bureau de la Chambre à partir de la même date et Membre du Conseil de l'Union Interparle-

mentaire à Genève. En 1950, M. Pierre Grégoire devint Président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois jusqu'en 1952, Président des Ecrivains Catholiques Luxembourgeois et Secrétaire Général adjoint des Ecrivains Catholiques, Paris. En 1956, M. Grégoire devint Membre suppléant de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et fut Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne de Strasbourg depuis le début de cette assemblée. M. Pierre Grégoire a publié sous son nom et sous des pseudonymes divers, tels « Gregor Stein » et « Erio », de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous ne citons que « Jedermann » (théâtre); « Im Atemwarm der Ewigkeit » (poésies); « Semlia » (roman); « Der Spötter und sein Schattenbild » (essai); « Die Cäsar der Entscheidung »; « Die Entdeckung des Giano Coricio », etc., etc.

De cet aperçu se dégage que l'arrêté grand-ducal du 7 mars 1959 ne prévoit pas seulement la constitution et l'attribution des départements ministériels au sein du nouveau Gouvernement, mais également une réorganisation des différents ministères. L'arrêté en question introduit en outre un certain nombre de points nouveaux dans le programme de l'activité gouvernementale.

Tout d'abord, le nombre des ministères a été réduit à douze ressorts spécialisés plus le Minis-

tère d'Etat. Parmi les attributions du Ministère d'Etat, on relève notamment celles de la coordination interministérielle et de la réforme de l'administration. Dans ce même ordre d'idées, le Ministère des Finances a été chargé de l'élaboration d'un contrôle concernant l'exécution du Budget dans le sens d'une administration plus économique des crédits prévus pour les différents services administratifs.

Un service central de la législation sera installé auprès du Ministère d'Etat. Les problèmes de la législation, notamment la législation financière, fiscale, sociale, civile et pénale, sont spécialement mis en évidence au sein de plusieurs ministères. Il en ressort que le nouveau Gouvernement attache une grande importance au développement de la législation dans ces différents domaines.

D'autre part, certains problèmes politiques ont été spécialement relevés dans quelques ministères, à savoir la production et la distribution de l'énergie, y compris l'énergie nucléaire, la coordination des moyens de transport, le problème de l'orientation professionnelle et des bourses d'études, les marchés agricoles, l'urbanisme et la planification industrielle, les finances communales, la protection civile, etc.

Ces mesures représentent une nouvelle contribution à la réforme des travaux gouvernementaux et de l'administration centrale déjà entreprise par le Gouvernement précédent.

La Déclaration du Gouvernement

Le 10 mars 1959, M. Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait devant la Chambre des Députés l'exposé du nouveau programme gouvernemental. Nous publions ci-après le texte intégral de la Déclaration du Gouvernement:

« Monsieur le Président,
Messieurs,

Le Gouvernement que j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des Députés est pleinement conscient de l'importance et de la complexité de la tâche qui l'attend. Constitué après des élections qui ont envoyé au Parlement un fort contingent d'hommes nouveaux, il entend aborder ses travaux dans un climat à la fois de renouvellement et d'entente nationale. J'estime en effet que malgré les inévitables divergences de vue et les attitudes oppositionnelles, sans lesquelles notre régime démocratique périliterait, cette entente devrait se réaliser à propos des problèmes les plus graves qui se posent à notre communauté nationale.

Messieurs,

Renouvellement et entente: voilà deux mots que l'on imagine volontiers avoir entendu arti-

culer par une bouche éloquente qui hélas! ne retentira plus dans cette salle de séances. Celui qui fut l'apôtre du redressement moral de l'après-guerre, celui qu'une généreuse liberté d'esprit enflammait pour un humanisme conciliant et constructif, l'inoubliable Président du Gouvernement que fut Pierre Frieden n'est plus parmi nous. Sa voix s'est éteinte, mais l'empreinte qu'il a donnée à la politique des différents départements ministériels que grâce à la confiance de la Souveraine il lui a été donné de gérer pendant plus de 10 années, ne cessera d'évoquer sa mémoire. A son action fécondante dans le domaine scolaire et pédagogique, à sa gestion ordonnatrice des affaires communales, à ses jaillissantes initiatives culturelles, le Ministre Frieden avait ajouté pendant les huit mois qui précéderent la dissolution de la Chambre, le souci exaltant pour l'âme brûlante que fut la sienne, de la présidence du Gouvernement. Un mal que

ses amis et lui-même sans doute n'estimaient pas aussi inexorable, devait le terrasser en février dernier. En rendant hommage à sa mémoire, je ressens la lacune que la perte du Ministre d'Etat Frieden laissera dans notre vie politique. Son inlassable activité d'esprit, son influence modératrice d'homme de bonne volonté nous manqueront, mais nous pouvons encore nous pénétrer de ses écrits, de ses idées et de sa bonne volonté pour nous guider dans cette législation.

Messieurs,

Le Gouvernement que j'ai l'honneur de présider se présente devant vous avec un programme qu'il a voulu surtout cohérent et réaliste. Il est conscient en effet que ses idées, sa force de persuasion et sa volonté d'agir seront mises à l'épreuve non seulement par l'action des hommes, et spécialement de ses adversaires, mais encore par les faits et les circonstances historiques dans lesquels il agit. Aussi l'équipe gouvernementale a-t-elle rédigé son programme avec le souci de l'efficacité de l'action à court et à long terme. Il opère des choix judicieux et clairs parmi les nombreux problèmes qui se présentent devant le pays, choix qui tiennent compte des nécessités de l'heure et des besoins les plus impérieux. Reconnaître ces nécessités et ces besoins, en convaincre ensuite les autres, est bien le propre de l'action politique.

Il est incontestable que dans les circonstances actuelles l'imagination créatrice de nos gouvernants et de nos parlementaires doit s'orienter vers les différents *problèmes d'adaptation* qui affectent notre pays au milieu d'un monde en constante évolution. Cela ne va pas sans une réaffirmation au départ de notre personnalité propre, de nos intérêts particuliers et de notre volonté d'apporter à certains problèmes des solutions originales. Mais l'adaptation doit se faire avec un sain réalisme dans les limites que posent certaines lois démographiques et économiques inexorables, avec une prise de conscience plus nette de la solidarité des classes à l'intérieur du pays et de l'évolution vers plus de coopération et d'entraide à l'extérieur. Aussi pourrez-vous discerner dans le programme gouvernemental certains leitmotivs tournant autour des simples constatations suivantes :

1° Il faut adapter notre appareil administratif, nos institutions et notre législation aux nécessités de l'heure.

2° Dans le domaine économique, l'évolution vers l'intégration des marchés avec tout ce que celle-ci comporte comme lutte compétitive exige un processus d'adaptation, de rationalisation et de développement de la productivité qui ne réussira que dans un climat d'entente et de coopération entre chefs d'entreprise, salariés et instances publiques.

3° Le développement social ne s'arrêtera pas, mais s'insérera et trouvera sa meilleure garantie dans une politique d'expansion économique.

4° Toutes ces adaptations supposent l'épanouissement de la personnalité des Luxembourgeois dans le cadre de nos libertés traditionnelles et grâce à un système d'éducation et de formation professionnelle en constant progrès.

Voici donc le programme :

I. Problèmes d'ordre général et institutionnel.

D'une façon générale le Gouvernement s'appliquera à adapter le fonctionnement de nos institutions et de nos administrations aux nécessités de la vie actuelle. Un effort spécial devra être fait pour moderniser certaines législations.

1° La réforme du *Conseil d'Etat* sera réalisée en s'inspirant dans l'ensemble des suggestions présentées par la haute corporation elle-même.

2° Le Gouvernement mettra à l'étude une sérieuse réforme des méthodes de travail et la rationalisation des services de *l'administration générale*.

3° L'administration de la *Justice* fera l'objet de l'attention particulière du Gouvernement aux fins d'accélérer le cours de la Justice par une politique de personnel appropriée et par l'amélioration des conditions de logement des services judiciaires.

4° Le statut d'un *Conseil de l'Economie Nationale* sera fixé. Tenant compte des avis des *chambres professionnelles* consultées à propos du projet de réforme de leur statut, le Gouvernement mettra à l'étude les amendements à apporter à ce projet de réforme.

5° Le Gouvernement poursuivra énergiquement la réforme du Code Civil, du Code d'instruction criminelle et de procédure civile.

Le projet de loi concernant *l'adoption* sera voté sans retard. Le régime juridique de la *femme mariée* sera révisé.

Une attention particulière sera attachée à la législation concernant la *protection de l'enfance*.

La législation sur le contrôle des *assurances* et sur le contrat d'assurance sera modernisée.

Le *droit de grève* reconnu aux salariés sera réglementé dans le cadre d'instances de conciliation préalable de façon à sauvegarder les droits vitaux des individus et de la Nation.

II. Affaires Etrangères.

1° A un moment où la direction des relations internationales passe en des mains nouvelles, le Gouvernement tient à affirmer la continuité des conceptions qui inspirent notre politique étrangère. Le Gouvernement observera fidèlement, dans ses relations avec tous les Etats du monde, les principes de la *Charte des Nations Unies*. Mais en même temps, il ne peut ignorer les dangers très graves qui menacent la communauté

occidentale et il faillirait à sa tâche s'il voulait méconnaître les nécessités qui résultent inéluctablement de la tension internationale. Le Gouvernement continue à considérer le Pacte Atlantique comme la garantie la plus sûre pour la survie de l'Occident et pour la paix du monde. Il réaffirme la solidarité avec les autres membres de l'Organisation du *Traité de l'Atlantique Nord* et sa volonté de respecter les engagements pris par notre pays au sein de cette organisation.

2^o Le Gouvernement poursuivra, au sein de la Communauté des Six, ses efforts dirigés vers le but de l'*intégration européenne*, sans perdre de vue en même temps l'intérêt d'aboutir à une association économique européenne sur une aire géographique plus large. Les bases concrètes de l'intégration étant jetées dans les Traités instituant la Communauté du Charbon et de l'Acier, le Marché Commun et l'Euratom, le Gouvernement voit sa tâche primordiale, ainsi que j'aurai encore l'occasion de le dire, dans la nécessité d'adapter l'économie de notre pays aux données nouvelles qui prévaudront dans la Communauté, au milieu de laquelle le Luxembourg se trouve situé.

3^o Dans le cadre de cette intégration plus large, le Gouvernement aura cependant soin de maintenir les rapports traditionnels d'amitié et de collaboration qui nous lient d'une manière particulièrement étroite à nos deux partenaires du *Benelux*. Le Gouvernement considère que l'union économique belgo-néerlando-luxembourgeoise continue à former le cadre naturel de notre vie économique.

Le Gouvernement proposera à la Chambre de ratifier le traité d'union économique, signé par les trois Gouvernements.

4^o Le Gouvernement a l'intention de mener à bonne fin dans un bref délai le réexamen des accords et conventions qui forment l'*Union économique belgo-luxembourgeoise*. Il compte résoudre, à cette occasion, les difficultés qui ont surgi récemment au sein de l'Union dans le secteur agricole notamment. Ces conversations devront aboutir, dans l'esprit du Gouvernement, à réaffirmer dans tous les domaines l'étroite solidarité économique qui implique une considération équitable des intérêts de chacun des deux Partenaires de l'Union.

5^o Le Gouvernement espère également pouvoir conclure dans un délai assez rapproché les négociations avec le Gouvernement de la *République Fédérale d'Allemagne* en vue de résoudre le contentieux qui résulte de la guerre et de l'occupation, dans la mesure où ces problèmes n'ont pas été renvoyés jusqu'au règlement de paix définitif par les accords interalliés conclus depuis la guerre. Après avoir rétabli avec l'Allemagne des liens de coopération confiante, dans le cadre des divers organismes européens, le Gouvernement espère qu'il lui sera possible de résoudre également, dans un règlement d'ensemble, le contentieux du passé qui ne cessera pas d'in-

quiéter les esprits tant qu'il n'aura pas trouvé une solution définitive et satisfaisante.

6^o Le Gouvernement a conscience que les multiples tâches nouvelles qui nous sont imposées par notre participation au mouvement d'organisation et d'intégration internationale, demandent un effort soutenu, tant de la part de nos services externes que de la part de nos administrations nationales. Il paraît indispensable de rationaliser la manière de conduire nos relations internationales, en vue de tirer le meilleur effet de nos moyens d'action limités, notamment en confiant au Ministère des Affaires Etrangères le contrôle de l'ensemble de nos relations externes. Cette rationalisation opérée, la Chambre devra cependant doter nos services publics des moyens d'action indispensables pour mener à bien les tâches écrasantes qui nous sont imposées par notre participation à la vie internationale.

III. Politique militaire.

1^o Tout en affirmant sa fidélité aux engagements internationaux conclus dans le cadre de la défense occidentale, le Gouvernement est d'avis que notre contribution à la défense commune doit, dans sa forme et dans son importance, tenir compte de la *situation démographique et économique* du pays ainsi que des nécessités de la *défense territoriale*. Elle doit être adaptée de façon permanente à l'évolution de ces facteurs.

2^o En soulignant la nécessité d'une instruction technique rationnelle et efficace des cadres et de la troupe, le Gouvernement procédera, dans les délais les plus brefs et après consultation des autorités internationales compétentes, à une *réforme structurelle de l'armée* ayant pour but une plus grande efficacité de notre contribution en permettant de réduire les charges et la durée du service militaire obligatoire.

3^o Cette réforme comportera également une *refonte des lois* et règlements militaires, le perfectionnement des *dispositions sociales* et l'amélioration constante des *mesures éducatives*. L'ensemble de ces mesures s'inscrira dans un Code Militaire, sans préjudice de l'application immédiate des réformes fragmentaires au fur et à mesure de leur élaboration concrète.

4^o Le Gouvernement veillera à ce que la réforme envisagée assure une *hiérarchie saine des cadres* et garantisse ainsi une atmosphère favorable à l'efficacité maxima de la troupe.

IV. Politique intérieure.

1^o Dans le domaine communal, le Gouvernement poursuivra les efforts antérieurs en vue de la *rationalisation de la gestion des communes*, entre autres par la suppression progressive des sections de comptabilité. Il perfectionnera le contrôle financier des communes.

2° Il favorisera les *constructions communales*, dont l'utilité est reconnue et s'attachera à résoudre de concert avec les communes les problèmes tenant à l'*approvisionnement en eau potable et en gaz*.

3° Le problème des *finances communales*, avec une plus forte accentuation de l'autonomie communale et une prise en considération des nécessités de la capitale, sera résolu simultanément avec la réforme fiscale générale.

4° Une attention particulière sera vouée à l'achèvement de l'organisation de la *défense civile* et à la coordination des services qui en découle. Les services d'incendie seront réorganisés.

V. Politique culturelle - Education Nationale.

1° Afin de sauvegarder et d'augmenter notre patrimoine culturel, le Gouvernement encouragera, par des aides matérielles efficaces, la *diffusion de nos valeurs culturelles* et les efforts que font, dans leurs différents domaines, nos artistes et nos savants.

2° La création d'un *service de documentation et d'information* permettra à nos chercheurs scientifiques de se renseigner sur l'ensemble des études et des recherches faites dans les autres pays.

3° Le Gouvernement consacrera le plus d'efforts et de moyens possibles au *perfectionnement de nos différents types d'enseignement*. La réforme de l'enseignement sera menée à bonne fin. Elle fera des différents ordres d'enseignement — primaire, moyen, secondaire, supérieur et professionnel — un ensemble complet, cohérent et souple. L'éducation ne peut être que le fruit d'une collaboration intime entre l'école et la famille; par la compétence et le dévouement de tous ceux qui enseignent et par l'effort raisonnable de ceux qui apprennent, l'instruction dispensée dans nos écoles préparera notre jeunesse à faire face aux exigences de son avenir.

4° Nous entendons aider, par un *service de documentation pédagogique et scolaire*, les parents et les jeunes qui ont à faire leur choix dans une gamme de plus en plus étendue et nuancée d'études.

5° Le problème de nos examens pour la *collation des grades académiques* devra être examiné dans son contexte scientifique, économique et national.

6° L'*aide sociale aux étudiants* sera intensifiée et réformée de telle sorte que les enfants doués de toutes les couches de la population puissent accéder plus facilement aux études de leur choix.

7° Le Gouvernement donnera tout son appui à une *saine organisation des loisirs de la jeunesse*, tout en respectant scrupuleusement la liberté de chacun.

8° L'œuvre de *construction et de modernisation des bâtiments scolaires* dans tous les secteurs de l'enseignement sera activement poursuivie. Individualiser l'enseignement dans toute la mesure du possible est un de nos objectifs primordiaux.

VI. Santé publique, Education physique, Famille, Logement.

1° Dans le domaine de la *santé publique*, le Gouvernement appliquera ses efforts à la médecine préventive et sociale ainsi qu'à la médecine scolaire. Il accordera une attention particulière au problème de l'*hygiène mentale*.

2° Il continue à favoriser la *construction de cliniques* et notamment de *cliniques et d'hospices pour le traitement des maladies de la vieillesse*.

3° Le Gouvernement poursuivra activement la lutte contre la *pollution des cours d'eau* et exécutera les plans prévus pour l'épuration des eaux et l'assainissement des cours d'eau en mettant les fonds nécessaires à la disposition.

Les nouveaux problèmes résultant de la *pollution progressive de l'air* retiendront également l'attention du Gouvernement.

4° Il entend renforcer également le *contrôle des aliments et de l'eau potable*.

5° Le Gouvernement favorisera le développement de l'éducation physique et des sports dans le cadre d'un Institut National d'Education Physique.

6° Toutes les initiatives en vue de renforcer la *famille* comme cellule de la société seront encouragées. La codification des lois concernant la famille sera envisagée.

L'extension et l'uniformisation des allocations familiales, l'adaptation des primes de naissance à l'évolution du nombre-indice, la prise en considération des besoins familiaux dans la politique du logement et l'aménagement du barème fiscal dans un sens familial matérialiseront la politique préconisée par le Gouvernement.

Il étudiera également les possibilités de favoriser l'épargne en vue de l'établissement par mariage ou de l'acquisition d'un logement.

7° Le Gouvernement poursuivra la politique de l'*habitat*, tout en l'adaptant aux nécessités de l'heure. Le système des primes de construction et d'achat sera continué en vue de faciliter l'accès à la propriété. Les conditions seront assouplies pour tenir compte de besoins spéciaux.

8° La lutte contre les *taudis* sera activement poursuivie, soit par des subsides spéciaux aux communes, soit par un usage plus large des primes pour améliorations hygiéniques.

9° Le Gouvernement étudiera avec les communes la possibilité d'abaisser le coût des terrains en faveur du logement social par une judicieuse politique d'aménagement urbain, d'acquisition de terrains et de lotissements.

VII. Politique économique, financière et budgétaire.

Le Gouvernement est d'avis que les problèmes sociaux, financiers et économiques sont interdépendants et doivent trouver une solution d'ensemble.

1^o L'action gouvernementale aura pour but d'atteindre dans un climat de libre concurrence *l'élévation continue du standard de vie et la valorisation du pouvoir d'achat de la population*. Il veillera toutefois à ce que la libre concurrence ne favorise le plus puissant au détriment du plus capable. La politique agricole devra tenir compte de la situation particulière de l'agriculture dans notre économie nationale.

Les pouvoirs publics prendront des mesures efficaces, afin de restaurer l'esprit d'entreprise dans le pays, en général, et dans les secteurs éprouvés par une dépression latente, en particulier.

Tous les efforts doivent être poursuivis en vue d'un développement constant du marché intérieur et de l'amélioration des conditions d'écoulement de notre production industrielle sur les marchés extérieurs.

En conséquence, le Gouvernement pratiquera une *politique économique, financière et sociale coordonnée, afin d'assurer le plein emploi par l'accroissement de la productivité*, ce qui nécessitera un grand effort d'investissement, tant en ce qui concerne les entreprises existantes que l'implantation d'industries nouvelles. Il est donc nécessaire d'encourager l'épargne par la perspective d'investissements rentables et de stimuler ceux-ci par des mesures fiscales appropriées.

L'augmentation de la productivité doit être recherchée dans tous les secteurs de l'activité économique, y compris les transports et la distribution.

2^o Les progrès de *l'intégration économique en Europe* et spécialement la mise en œuvre de la CEE exigent un effort d'adaptation aux conditions du marché commun qui touche presque tous les secteurs de notre vie économique.

Le *Marché Commun* assurera à nos produits le libre accès à de vastes débouchés, mais il renforcera encore la concurrence et augmentera en conséquence la sensibilité particulière de notre économie.

Il est donc indispensable que *l'ajustement de notre économie et plus particulièrement de nos entreprises moyennes et petites* constitue une des préoccupations essentielles du Gouvernement. Il importe à cet égard que la collaboration entre les pouvoirs publics et les milieux industriels, artisanaux et syndicaux soit aussi étroite que possible et que tous les éléments affaiblissant notre force compétitive fassent l'objet d'un examen sérieux et de mesures immédiates ou à plus longue échéance.

3^o En matière de *fixation et de formation des prix*, le Gouvernement poursuivra une politique plus saine tendant au retour progressif à la véridicité des prix sans préjudice de la politique d'ensemble qui sera une politique de stabilisation des prix.

4^o Dans le *secteur de la distribution*, les méthodes rationnelles doivent être généralisées, en encourageant le commerce de détail à appliquer des mesures permettant l'accroissement de sa productivité.

Les pouvoirs publics auront le soin de sauvegarder une concurrence loyale et suivront à cet égard l'évolution des différents types d'entreprises, y compris les coopératives de distribution.

5^o Le Gouvernement soutiendra les *efforts de l'industrie hôtelière et touristique* en lui accordant des crédits d'investissement bon marché et en poursuivant la propagande touristique tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Il activera la mise sur pied du statut hôtelier.

6^o Sur le *plan fiscal*, le Gouvernement veillera à éviter, dans la mesure du possible, l'alourdissement des charges actuelles; la recherche de l'équité dans la répartition de ces charges est indispensable. Le Gouvernement estime que cette répartition ne serait pas équitable si un développement désordonné des dépenses publiques l'obligeait à frapper le petit contribuable d'impôts indirects excessifs.

Il importe de limiter les dépenses de l'Etat. Dans ce but, les pouvoirs publics pratiqueront une *politique résolue de restriction sévère des dépenses improductives de l'Etat*. Ils envisagent la création d'une Inspection des Finances qui surveillera les modalités de l'exécution du budget.

7^o La *réforme fiscale* tiendra compte aussi bien des aspects humains de l'impôt sur le revenu que de la fonction économique de l'impôt en général. Si, en effet, l'impôt pose des problèmes d'équité sociale, il ne peut pas négliger sa fonction économique qui a un caractère vital pour la Nation.

Le Gouvernement élaborera, dans un délai rapproché, des amendements au projet de la grande réforme fiscale qui tiennent compte de l'évolution des idées et des conclusions des études entreprises depuis le dépôt du projet de loi. Ces amendements se rapportent notamment:

- a) à la réglementation des voies de recours en matière fiscale;
- b) à l'élaboration d'un tarif simplifié, éventuellement par l'introduction d'un taux d'accroissement proportionnel jusqu'à concurrence d'un certain revenu;
- c) à l'imposition de l'épouse et des enfants vivant dans le ménage selon le système à la fois du splitting et du quotient familial;
- d) à la révision des groupes d'impôts.

8° Le Gouvernement préconise le vote du projet de la petite réforme fiscale dans un délai très rapproché.

9° La réforme du régime de la taxe sur le chiffre d'affaires pourra se faire dans le sens d'une simplification de la perception et en tenant compte des impératifs d'une politique d'exportation active.

10° Le Gouvernement est résolument adverse de toutes manipulations monétaires.

11° Il établira le bilan des engagements non compressibles et des grands travaux de l'Etat, afin de permettre l'adoption d'une politique de trésorerie prévoyant, à long terme, les dépenses nécessaires et assurant les recettes correspondantes de manière à permettre dans la mesure du possible un allègement fiscal général ou la constitution de réserves.

VIII. Politique sociale.

De pair avec l'augmentation du revenu national, le Gouvernement poursuivra une politique sociale en progrès, clairement définie quant à ses objectifs et quant aux moyens à mettre en œuvre pour la réaliser. A son avis, l'entreprise libre devra être consciente de la solidarité et de ses responsabilités sociales.

1° Quant à la sécurité sociale, il en parachèvera l'extension à toutes les classes de la population.

Il remédiera aux insuffisances actuelles de la sécurité des vieillards et des inaptes au travail dans le cadre d'un Fonds National de Solidarité. De cette façon le Gouvernement entend résoudre le problème social le plus urgent en faveur des plus faibles et des plus déshérités et jette les bases pour un développement ordonné futur de la sécurité sociale.

Il renforcera les prestations des différents régimes par un meilleur usage des moyens disponibles et l'amélioration des systèmes financiers.

Il accélérera le vote du projet de loi relatif à la coordination des régimes de pension.

2° Le Gouvernement, après le vote des projets de loi actuellement en cours sur les allocations familiales, s'appliquera à réaliser le plus tôt possible la dernière étape dans la direction de la généralisation et de l'uniformisation des régimes des salariés et des non-salariés.

A. Salariat du secteur privé.

1) La politique des salaires et des prix doit tendre au maintien et à l'amélioration du pouvoir d'achat du salariat.

2) Le Gouvernement préconisera une politique associant le salariat dans une plus large mesure à la vie et aux résultats de l'entreprise notamment en transformant les délégations en comités d'entreprises dotés d'attributions élargies. Il mettra à l'étude également des formules de l'actionnariat des salariés.

3) Il perfectionnera et généralisera la pratique des contrats collectifs d'emploi dans le sens de l'amélioration des diverses conditions de travail. La législation à prendre fixera les obligations minima à assumer par les parties contractantes, spécialement quant à la hiérarchie des salaires découlant de la qualification du salarié.

4) Il s'appliquera à améliorer la stabilité de l'emploi et de la rémunération des salariés.

5) Il procédera à une réforme de l'Inspection du Travail et des Mines et de l'Office National du Travail.

6) Il se proposera de créer un statut pour le personnel domestique.

7) Il prendra des mesures renforçant la protection des salariés contre les accidents et les maladies professionnelles.

8) Dans le cadre d'une politique des transports coordonnée, il assurera aux ouvriers du plat pays des communications meilleures et moins onéreuses.

9) Le Gouvernement améliorera le régime et remédiera à l'insuffisance de certaines rentes ouvrières, soit dans le cadre du Fonds National de Solidarité, soit dans celui du projet de réforme du Code des Assurances Sociales.

Le financement du relèvement du taux de majoration retiendra l'attention du Gouvernement qui en examinera les modalités selon des normes de justice sociale et de bonne économie financière.

10. Le Gouvernement achèvera les études en cours sur le régime financier et actuariel des assurances-vieillesse et fixera le statut financier futur, destiné à garantir les prestations à l'avenir.

11. Le statut des employés privés sera réformé dans le cadre du projet de loi en cours.

12. Le Gouvernement prévoit de relever le plafond d'assurance des employés privés selon des modalités à fixer.

13) Il réglera dans un sens favorable l'imposition des cadeaux de jubilé et de départ.

14) La réadaptation et le réemploi des invalides retiendra toute son attention.

B. Salariat du secteur public.

1) Le Gouvernement poussera les travaux de la commission chargée de faire des propositions concernant la révision générale des traitements et la rationalisation de l'administration. Il ré-examinera dans ce cadre également les conditions de travail et de stage, ainsi que les pensions de veuve.

2° Entre-temps, il paiera aux fonctionnaires une indemnité extraordinaire à titre de mesure transitoire et de compensation conjoncturelle.

3) Il déposera un projet créant la chambre professionnelle des fonctionnaires et employés publics.

4) Il réglera l'assurance-accident des fonctionnaires.

5) Il mettra à l'étude la réforme de la loi de 1872 concernant les *droits et devoirs des fonctionnaires*.

6. Il envisage la transformation de la *caisse de maladie en caisse patronale*.

7. Il réglera définitivement le statut des *employés de l'Etat*.

8) Il examinera le problème de la *compatibilité du mandat de député avec la fonction publique*.

IX. Politique agricole et viticole.

1° La politique agricole du Gouvernement sera déterminée par les problèmes que pose l'intégration de l'agriculture dans le *Marché Commun*. Elle sera axée sur l'exploitation à caractère familial considérée comme unité économique servant de base à la détermination des efforts en vue d'accroître la capacité économique et concurrentielle des exploitations de ce genre. Elle tendra vers la rationalisation de la production, l'augmentation de la productivité et la diminution du coût de production.

Afin d'assurer la sécurité économique et sociale des exploitations, le Gouvernement appliquera une politique de prix couvrant la juste rémunération du travail et du capital engagés.

Elle tendra à garantir un revenu équitable à l'exploitation familiale bien conduite, comparable à celui réalisé dans les autres secteurs de l'économie.

2° La mise en œuvre de la politique agricole ainsi définie sera assurée par des mesures propres à pallier à l'infériorité structurelle de notre agriculture, notamment

a) en activant le *remembrement légal*;

b) en facilitant la *reprise du bien paternel*, moyennant l'extension du crédit agricole, la réforme du droit successoral et la réduction des droits d'enregistrement redevables lors de la reprise du bien paternel;

c) en favorisant la formation d'exploitations familiales saines, économiquement viables, moyennant une politique tendant à augmenter leur capacité concurrentielle.

A cette fin, des mesures appropriées seront prises pour:

- favoriser l'achat de terrains;
- moderniser rationnellement l'équipement de la ferme;
- améliorer les conditions hygiéniques à la campagne;
- moderniser les chemins ruraux;
- améliorer les conditions du sol, combattre les épizooties et propager le progrès technique.

3° Dans le but d'arriver à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre agricole, l'applica-

tion d'un système de *cultures spéciales intensives* sera favorisée et des possibilités d'un *revenu accessoire* réalisable en dehors de l'agriculture seront créées.

4° Dans le but de retourner progressivement à la *véridicité des prix*, le Gouvernement se propose de s'abstenir, dans la mesure du possible, de l'attribution de nouvelles subventions et de les réduire parallèlement avec la réduction des coûts de production.

5° Le Gouvernement créera, en collaboration avec la profession agricole, une législation portant sur la *protection de la propriété foncière* et la valorisation de la production agricole par l'organisation des marchés. L'insécurité légale à propos du fonctionnement des caisses de compensation sera définitivement éliminée.

En outre, le Gouvernement appuiera le développement et la création d'institutions professionnelles ayant pour objectif la transformation, la mise en valeur et l'écoulement des produits agricoles.

6° Le Gouvernement vouera son attention particulière au développement de la *formation professionnelle des jeunes agriculteurs et fermiers*. (Réforme de l'école d'Ettelbruck; construction d'une école ménagère agricole à Mersch; réforme du service de vulgarisation; réforme du laboratoire chimique de l'école d'Ettelbruck, etc.)

7° Dans le domaine social, le Gouvernement activera la création d'une *caisse de maladie agricole*, l'extension du service des allocations familiales et l'institution d'un fonds de catastrophes auprès du Ministère de l'Agriculture.

8° Il saura défendre énergiquement les intérêts de notre agriculture dans nos relations avec les pays tiers et particulièrement avec nos partenaires économiques dans l'UEBL, dans BENELUX et dans la Communauté Economique Européenne.

9° Le Gouvernement réalisera dans le plus bref délai possible la réforme de l'administration centrale et des cadres des services agricoles. Il s'adjoindra entre autre un Service d'Etudes, pour être suffisamment documenté en vue de l'intégration de notre agriculture dans le *Marché Commun*.

10° Le Gouvernement préconise le maintien de la Centrale Paysanne comme Chambre de l'Agriculture, à condition que tous les chefs d'exploitation agricole y soient incorporés obligatoirement.

Les attributions spéciales de cette Chambre de l'Agriculture doivent être prises en considération pour autant que les principes généralement reconnus, réglant la situation légale des chambres professionnelles dans notre pays, sont sauvegardés.

11° Le Gouvernement pratiquera avec les organismes intéressés une politique de *prospéction commerciale* en faveur de la viticulture.

Il tiendra compte des données spéciales de l'entreprise viticole à propos de l'imposition des revenus.

Il prendra une législation sur le *fonds viticole* aux fins de garantir l'entreprise viticole contre les aléas climatologiques.

X. Commerce et Artisanat.

Le Gouvernement s'efforcera d'assurer aux commerçants et artisans des *conditions sociales et économiques* propres à assurer le développement de leurs activités.

1° Ainsi, il agira en vue d'une *réforme du système des soumissions*.

2° Il prendra des mesures tendant à *alléger les charges sociales* des indépendants et des petites entreprises en faisant résorber par voie de compensation les frais occasionnés par la maladie de leurs employés.

3° Il favorisera toutes les initiatives tendant à la rationalisation et à l'accroissement de la *productivité*.

4° Le Gouvernement appuiera le projet de loi créant une caisse de pension pour les professions indépendantes.

5° Il favorisera la réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle.

6° Il fera voter dans le délai le plus court le projet de loi relatif aux *autorisations d'établissement* et la qualification professionnelle ainsi que celui relatif aux *ventes à tempérament*.

XI. Politique des Transports.

1° Le Gouvernement continuera d'*organiser, d'assainir et de moderniser nos chemins de fer d'après un plan organique*.

2° Il cherchera à assurer, dans la mesure du possible, une *coordination du rail et de la route*. Il préconise la conclusion de *contrats collectifs en faveur des chauffeurs*.

3° Il étudiera le problème d'une *chambre professionnelle pour le personnel des transports* et accélérera le vote de la loi de cadre pour le *personnel de l'aviation*.

4° En ce qui concerne le *contrôle périodique des voitures automobiles*, il le mettra en concordance avec le principe de la liberté.

5° Les implications de la *canalisation de la Moselle* retiendront l'attention du Gouvernement qui fera les travaux préparatoires pour la mise en valeur de cette nouvelle ligne de communication avec l'étranger.

XII. Politique d'investissements.

Différentes rubriques traitées jusqu'ici font état d'investissements nouveaux, de modernisations et de rationalisations. L'importance d'une politique d'investissement coordonnée tant en ce

qui concerne l'avenir économique plus lointain du pays qu'en ce qui concerne la lutte à courte échéance contre les effets de la récession est reconnue par tout le monde. Un partage équitable doit intervenir entre les besoins du secteur public et ceux du secteur privé. En effet, ces deux secteurs se disputent, le cas échéant, la part du revenu national normalement réservée aux investissements. Un plan global sera établi.

1° Le Gouvernement entend poursuivre une politique d'investissement rationnelle dans les domaines qui le concernent aux fins d'améliorer *l'infrastructure du pays en matière de communications, d'énergie et d'équipement scolaire*.

A cet effet, il achèvera l'automatisation du téléphone et l'électrification des chemins de fer, poursuivra la rénovation du réseau routier.

Il achèvera la construction des barrages de la Haute Sûre et de Rosport. Il soumettra au vote de la Chambre le projet du barrage de l'Our.

2° Les *investissements dans le secteur privé* seront favorisés par

a) des mesures fiscales appropriées;

b) une politique de crédit laissant au secteur privé les marges nécessaires sur le marché des capitaux;

c) par des crédits spéciaux (crédits d'équipement) à des taux de faveur;

d) par une nouvelle législation sur le ducroire et certaines garanties de l'Etat.

3° Le Gouvernement élaborera un projet de loi précisant *l'affectation du fonds de crise* en cas de besoin. Cette affectation sera essentiellement dirigée vers le maintien du plein emploi. En cas de retour à une meilleure conjoncture, le Gouvernement continuera à doter le fonds de crise.

4° Dans l'ensemble, le Gouvernement pratiquera une *politique du crédit* au service de l'économie luxembourgeoise à des taux ne décourageant ni l'effort de modernisation des entreprises ni les investissements à caractère social des particuliers (logements).

Certes, Messieurs, le programme n'est pas tout. L'action du Gouvernement est constamment dérivée, surtout à notre époque trépidante, vers de nouveaux problèmes, imprévisibles au moment de la rédaction du programme. En dehors des points précis énumérés dans ce dernier, le Gouvernement aura à décider et à agir dans tous les domaines, ne fût-ce qu'à propos de l'établissement annuel du Budget, où les choix opérés impliquent des attitudes politiques. Le Gouvernement entend suivre des principes d'action cohérents et convergents sans lesquels il n'y a pas d'efficacité gouvernementale.

A la base de ces principes d'action se trouve l'absence de tout préjugé ni de classe ni d'intérêt à l'égard des problèmes qui sont portés devant

lui. Les soucis et les préoccupations du salarié sont aussi bien les nôtres que ceux du chef d'entreprise. Nous ne préconisons aucun uniformisme débilisant, mais nous respectons la diversité des situations professionnelles et sociales, chacune avec ses droits et ses responsabilités propres.

La large base sociologique, sur laquelle se fonde la présente majorité, donne la garantie que tous les points de vue seront écoutés et que tous les intérêts, spécialement ceux des minorités et des faibles, seront sauvegardés.

Si nous préconisons un renouveau économique, ce n'est pas au détriment, mais en faveur du progrès social.

Tous les Luxembourgeois doivent reconnaître qu'une solidarité indissoluble les lie dans l'âpre compétition économique avec l'étranger, que, si le Gouvernement fait appel à la discipline et à la raison, c'est l'intérêt du tout et de tous qu'il a en vue. Les temps sont révolus où l'on pouvait séparer les esprits en réactionnaires et en révolutionnaires. Aujourd'hui, la réaction n'est pas payante, et la révolution ne l'est pas non plus. N'est payante qu'une attitude réaliste et courageuse dans un monde terriblement réel qui pose ses exigences.

Le Gouvernement aborde sa tâche à un moment où d'angoissants problèmes économiques et financiers se posent. Il devra compter les moyens et indiquer les limites. La facilité lui sera interdite. Mais la justice sociale ne le sera pas.

Son désir est de rallier autour de son programme toutes les forces vives de la nation.

Parmi celles-ci, les travailleurs intellectuels et manuels ont leur place de choix. C'est avec eux et pour eux que nous entendons gouverner.

Nous comptons parmi les facteurs positifs possibles de la présente législature une opposition qui se voudrait constructive et objective. La discussion entre démocrates est toujours ouverte, la critique est nécessaire. Elle fera le bonheur du pays, si elle vise au-delà de tout électoralisme le bien commun. Autour de l'un ou l'autre problème national, mon désir serait d'ailleurs de voir se réaliser une entente durable entre les partis.

Je voudrais terminer, Messieurs, en vous demandant de nous faire confiance. Selon le mot de Saint Exupéry, la cité mourra d'être achevée. La nôtre ne l'est pas. Il reste à faire. Elle ne mourra donc pas.»

Prestation de serment du Président de la Commission de l'Euratom

M. Etienne Hirsch, qui a été nommé Président de la Commission de l'Euratom, le 2 février 1959, en remplacement de M. Louis Armand, a été solennellement reçu, le 19 février, par la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg, où devait se dérouler la cérémonie de prestation de serment du nouveau Président de la Commission de l'Euratom.

Dans la grande salle de la Villa Vauban avaient pris place le Président de la Cour de Justice Dr A. M. Donner, entouré des juges MM. Louis Delvaux, Ch.-Léon Hammes, Rino Rossi, Nicola Catalano et Otto Riese, des avocats généraux MM. Maurice Lagrange et Karl Rømer et du greffier M. Albert Van Houtte.

En face du Président et des Membres de la Cour de Justice avaient pris place M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, en sa qualité de représentant du Conseil Spécial de Ministres, M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Piero Malvestiti, Vice-Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, MM. Heinz Krekeler et E. M. J. A. Sassen, Membres de la Commission de l'Euratom, ainsi que les Chefs des Délégations des Etats-Unis et de Grande-Bretagne auprès de la C. E. C. A.

Après que le Président de la Cour de Justice eut salué le Président de la Commission de l'Euratom, ce dernier prononça l'engagement prévu par l'article 126 du Traité instituant l'Euratom, à savoir :

« Je m'engage solennellement à exercer mes fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt général de la Communauté dans l'accomplissement de mes devoirs,

à ni solliciter ni accepter d'instructions d'aucun Gouvernement ni d'aucun organisme,

à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions.

« Je prends acte de l'engagement de chaque Etat membre de respecter ce caractère et de ne pas chercher à influencer les Membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche. »

Deux membres de la Commission de l'Euratom, MM. Krekeler et Sassen, prêtèrent également serment après leur Président et signèrent l'acte solennel.

Après que M. Etienne Hirsch eut prononcé un discours, les représentants des diverses institutions européennes prirent successivement la parole pour souligner l'importance de cette cérémonie et pour apporter les vœux de leurs organismes au nouveau président.

Nous reproduisons ci-après l'allocution de M. Joseph Bech, Représentant du Conseil spécial de Ministres, prononcée lors de cette cérémonie :

« Les Conseils de Ministres des Communautés européennes m'ont chargé de les représenter à la cérémonie de votre prestation de serment et de vous adresser en cette occasion les félicitations de leurs Présidents et de leurs membres des Conseils.

Je parle donc au nom de ceux qui seront à l'avenir vos interlocuteurs les plus habituels, quand je vous exprime leur confiance totale, confiance qui s'est manifestée dans l'accord unanime qui s'est fait sur votre nom.

En face des gouvernements nationaux, vous serez le représentant de la solidarité européenne et de nos intérêts communs.

La séance d'ouverture de la seconde session de la Faculté Internationale de Droit Comparé

Le 16 mars 1959 a eu lieu, à l'Athénée de Luxembourg, la séance d'ouverture de la seconde session de la Faculté Internationale de Droit Comparé, en présence d'une nombreuse et combien digne assistance.

Parmi les personnalités on remarquait les membres du Corps diplomatique, les Représentants des Communautés Européennes et de la Cour de Justice, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Emile Reuter, Président d'Honneur de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et des Transports, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de l'Education Nationale, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, plusieurs députés, plusieurs conseillers de Gouvernement, les chefs des Administrations de l'Etat, les directeurs des établissements d'enseignement secondaire ainsi que les professeurs et les élèves de la Faculté Internationale de Droit Comparé. Les membres du Conseil d'administration de l'Université Internationale de Sciences Comparées avaient pris place sur l'estrade de la salle des fêtes.

La séance fut ouverte par un discours de M. Pierre Andrieu-Guitrancourt, Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées. Après avoir fait le bilan des sept mois d'existence de la Faculté Internationale de Droit Comparé, M. le Recteur Andrieu-Guitrancourt souligna le succès remporté par la Faculté, à

Le Traité vous confie, ainsi qu'à vos Collègues, une tâche pleine de promesses extraordinaires, une tâche essentielle pour assurer le développement de nos pays et le développement de l'Europe dans un monde dont la face se transforme avec une rapidité vertigineuse. Nous sommes heureux que, dans ce monde mouvant, une mission à tel point importante soit confiée à votre intelligence, à votre esprit de création, à votre expérience de pionnier de la communauté européenne.

Puisse, sous votre direction, l'Euratom recevoir les orientations et les impulsions qui traduiront, dans la réalité, les objectifs que nous avons entrevus dans le Traité dont la sauvegarde est désormais entre vos mains.»

laquelle collaborent les juristes les plus éminents du monde entier, et dont bénéficient les jeunes licenciés appartenant à un très grand nombre de pays.

Après avoir remercié tous ceux dont le haut patronage et l'aide précieuse ont contribué à cette réussite commune, M. le Recteur pria Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg d'agréer l'hommage respectueux de profonde gratitude.

Poursuivant son discours, M. le Recteur Andrieu-Guitrancourt rendit alors hommage à feu le Ministre d'Etat Pierre Frieden, fondateur de l'Université Internationale de Sciences Comparées. Nous reproduisons ci-dessous ce passage du discours de M. le Recteur Andrieu-Guitrancourt :

« Le 27 février dernier, nous conduisions à sa dernière demeure M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat et de l'Education Nationale, Président du Gouvernement.

Dès la première audience qu'il avait bien voulu m'accorder, je sentis en lui cette vive intelligence, cette spontanéité, cette générosité pour tout dire, qui permettent de créer; cette persévérance enfin dans l'effort sans laquelle toute création est illusoire.

Ancien professeur et bibliothécaire, fin lettré, philosophe, artiste, M. Frieden était un véritable humaniste. Loin toutefois de se retrancher dans une inaccessible tour d'ivoire, les belles lettres et les arts l'incitent à entreprendre une œuvre digne de sa forte personnalité. Que seraient, au reste, les humanités, si elles ne rendaient attentif à ce qu'il y a d'essentiel dans

L'homme; si, se tournant à aimer, elles n'obligaient à inventorier tant de trésors légués de générations en générations par les civilisations les plus diverses? Être humaniste, c'est nécessairement vouloir retrouver ce qu'il y a de commun entre nous et, par là, de nous retrouver. Une université internationale dont le but est d'examiner l'apport de chaque pays, de comparer entre elles les données de problèmes identiques ou semblables, d'unir entre eux des hommes de science et de former une élite qui contribuera dans l'avenir à diminuer les incompréhensions et à augmenter les chances d'une union si souhaitable entre les familles humaines, ne pouvait que répondre aux rêves de M. Frieden. Ce rêve longtemps caressé, est devenu pour lui une réalité en août 1958. Depuis que nos salles ont cessé de retentir des commentaires des lois, us et coutumes de nos nations respectives, il a suivi, avec le plus vif intérêt, la préparation de cette session que nous inaugurons aujourd'hui. Il s'est penché sur les programmes d'enseignement économique et, avant son départ pour la Suisse, où il devait rendre le dernier soupir, j'ai pu encore le mettre au courant de la mise en œuvre de notre enseignement européen.

Mais, comment écrire de cet homme d'Etat "Car, pour le vanter comme il faut, c'est l'ouvrage

"De quelque esprit, hélas! non pas du mien,
"Mais d'un esprit qui soit pareil au sien."

Ce que s'avouait impuissant à réaliser Etienne de la Boétie, comment le pourrai-je faire! Du moins, ce que je puis dire, ce qu'il me plaît à proclamer, et avec quel cœur, c'est que l'Université internationale de sciences comparées est son œuvre, que son nom y demeurera attaché, que son souvenir y sera toujours vivant et aimé.

Il est des morts qui ne meurent point et, lorsque surgiront des difficultés, nous nous tournerons naturellement vers lui, comme en cette scène des disciples d'Emmaüs qu'il préférerait à toute autre dans un Evangile dont s'inspiraient ses gestes, et nous lui disons: restez avec nous, il se fait tard. Nous avons besoin de vous.

- Le grand homme que nous pleurons nous en voudrait de ne pas poursuivre notre chemin. La douleur qui n'inspire pas la volonté de continuer l'œuvre de celui qu'on pleure, n'est pas une véritable douleur. Je déclare donc ouverte la seconde session de la Faculté internationale de droit comparé.»

Après le discours de M. le Recteur Andrieu-Guitrancourt, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en une brillante improvisation, remercia M. le Recteur de l'émouvant hommage rendu à son prédécesseur, tout en affirmant qu'il continuera l'œuvre si généreusement entreprise par feu le Ministre d'Etat Pierre Frieden. C'est de cette façon que nous rendons un digne hommage à la mémoire du regretté Fondateur de l'Université.

Pour clôturer la séance académique, M. le Dr Hans Dölle, Directeur du «Max-Planck-Institut» de Hambourg, fit un important exposé sur le sujet suivant: «Le rôle du Droit Comparé dans le développement du Droit allemand». L'éminent professeur fut vivement acclamé par toute l'assistance à la fin de son discours.

En fin de matinée, une réception fut offerte à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par la Municipalité, en l'honneur des membres des Conseils de l'Université Internationale de Sciences Comparées et de la Faculté Internationale de Droit Comparé, ainsi que des professeurs et des élèves de la Faculté.

Nouvelles de la Cour

Un communiqué du 7 février du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'en vue de la solution de la crise ministérielle S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a consulté le Président du Conseil d'Etat ainsi que les délégués des différents partis politiques.

*

Un communiqué du même jour annonce qu'en vue d'une solution de la crise ministérielle S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a chargé d'une mission d'information M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement démissionnaire.

*

Le 13 février, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement démissionnaire, qui Lui a rendu compte des résultats de la mission d'information dont Elle l'avait chargé.

*

Le 14 février, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a chargé de la formation du Gouvernement M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire. M. Pierre Frieden s'est vu obligé de décliner cette mission pour des raisons de santé.

*

Le 17 février, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Pierre Werner, Ministre des Finances du Gouvernement démissionnaire, et l'a chargé de la formation du nouveau Ministère.

*

Le 24 février, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. le Général Juan C. Cuaranta, Ambassadeur d'Argentine, qui lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 26 février, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience S. Exc. M. E. N. van Kleffens, Ministre d'Etat, Ambassadeur des Pays-Bas.

*

Le 2 mars, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui a prêté serment entre Ses mains.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui lui a présenté les Membres du nouveau Gouvernement.

*

Le 4 mars, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé MM. Joseph Bech, Victor Bodson, Nicolas Biever, Paul Wilwertz, anciens Ministres, et M. Henry Cravatte, ancien Secrétaire d'Etat.

*

Le 5 mars, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. le Dr Frantisek Josif, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Tchécoslovaquie, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 10 mars, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Un communiqué du 19 mars du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que, répondant à l'invitation de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, S. M. le Roi des Belges fera une visite officielle à Luxembourg les 16, 17 et 18 juin 1959.

*

Le 19 mars, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général de Corps d'Armée J. Piatte, Commandant les Réserves Stratégiques Centre-Europe.

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant le mois de mars

Au cours du mois de mars 1959, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Dans sa réunion du 6 mars, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur la déclaration gouvernementale, le problème de la fermeture de l'usine de Steinfort, le projet de barrage de l'Our et le projet de loi concernant le Fonds National de Solidarité.

Dans sa réunion du 9 mars, il a délibéré sur la déclaration gouvernementale, les problèmes des fonctionnaires de l'Etat et le projet de loi concernant la petite réforme fiscale.

Dans sa réunion du 13 mars, il a délibéré sur l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Ministres de la C. E. E. du 16 mars, les initiatives à prendre en matière d'expansion indus-

trielle et économique, les problèmes de l'approvisionnement du pays en gaz et en électricité et sur la politique d'emprunt.

Dans sa réunion du 20 mars, il a délibéré sur la situation budgétaire, sur la question de l'approvisionnement du pays en électricité et sur le problème de l'écoulement du beurre.

Dans sa réunion du 24 mars, il a délibéré sur le problème de nos excédents de beurre, la question de la fermeture de l'usine de Steinfort, l'organisation judiciaire, le logement des services judiciaires et le renforcement du personnel.

Dans sa réunion du 27 mars, le Conseil de Gouvernement a mis au point le texte de l'arrêté grand-ducal portant création des Fonds de Compensation pour bovinés et porcs gras et a délibéré sur le problème de la fermeture de l'usine de Steinfort.

Nouvelles diverses

1959

Sur invitation de leur collègue italien, les Ministres allemand, belge, français et luxembourgeois chargés de l'aviation civile s'étaient réunis à Rome, le 10 mars 1959, en vue de procéder à un examen des problèmes techniques posés en matière de circulation aérienne par l'entrée en service des avions à réaction.

Ces nouvelles machines sont appelées à évoluer à très haute altitude dans des espaces jusqu'alors non contrôlés et à des vitesses très supérieures à celles des appareils actuellement en service.

Ces conditions particulières d'exploitation ne sauraient, ainsi que l'a souligné l'O. A. C. I., s'accommoder des méthodes et de l'organisation actuelles du contrôle de la circulation aérienne qui sont établies dans un cadre national, en raison notamment de la faible étendue des pays de l'Europe occidentale et de la configuration de leurs frontières.

D'autre part, l'importance des dépenses d'investissement et de fonctionnement afférentes au contrôle de ces nouveaux types d'appareils milite en faveur d'une mise en commun des moyens.

Conscients de l'urgence des solutions à apporter à ce problème, les Ministres ont décidé d'accélérer les études entreprises sur le plan des administrations aéronautiques en vue de l'internationalisation du contrôle de la circulation aérienne dans les espaces considérés. A cet égard, la création d'une agence européenne, qui s'appellerait « Eurocontrol », est notamment envisagée.

*

Le 10 mars 1959, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, accompagné du Conseiller de Gouvernement Jean-Pierre Buchler, s'est rendu à Bruxelles pour une visite de courtoisie auprès de M. de Vleeschauwer, Ministre de l'Agriculture belge, en vue de préparer les contacts futurs pour la solution des questions agricoles pendantes.

*

Aussitôt après avoir pris possession de ses nouvelles fonctions, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu, au début du mois de mars, les chefs des missions diplomatiques accréditées à Luxembourg.

D'autre part, M. Schaus avait convoqué à Luxembourg, pour le lundi 9 mars, les chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises accréditées dans les capitales de l'Europe occidentale ainsi que les délégués permanents du Luxembourg auprès de l'O. T. A. N., de l'O. E. C. E. et des communautés européennes.

Cette conférence s'est tenue au Ministère des Affaires Etrangères, en présence des chefs de la section politique, de la section des relations économiques internationales et des services administratifs du Ministère.

La réunion avait pour but primordial de permettre au Ministre des Affaires Etrangères de prendre un contact personnel avec les chefs des missions luxembourgeoises et d'avoir avec eux un échange d'idées générales sur l'orientation de la politique étrangère.

Après avoir rendu hommage à son prédécesseur, M. Schaus a fait connaître sa volonté d'assurer la continuité des principes qui ont inspiré jusqu'ici notre politique étrangère. Il a passé en revue avec les chefs de mission un certain nombre de problèmes, notamment la question de nos engagements militaires, le problème du siège des communautés européennes et la question de l'union économique. D'autre part, la réunion a examiné les moyens d'assurer au mieux la coopération entre les missions luxembourgeoises à l'étranger et les services centraux à Luxembourg.

M. Schaus a fait connaître son intention de convoquer périodiquement, à l'avenir, des conférences similaires.

*

Le Ministre de l'Agriculture M. Emile Schaus accompagné d'experts s'était rendu à Paris pour participer, les 18 et 19 mars 1959, dans le cadre de la « Semaine Rurale Française », à une réunion des Ministres de l'Agriculture des six pays de la Communauté Européenne. Les discussions ont porté sur les problèmes des échanges de produits agricoles à l'intérieur de la C. E. E. et sur les problèmes généraux d'une organisation commune du marché des céréales.

*

Le 26 janvier a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de l'Association des Journalistes Luxembourgeois. Le Comité se composant de MM. Robert Thill (« tageblatt »), Président; Jean Kiefer (« La Meuse »), Vice-Président; et Arthur Colbach (« Luxemburger Wort »), Secrétaire-Trésorier, a été confirmé dans ses fonctions pour la durée d'un an.

*

Le 9 février 1959, le Comité de Ministres de Benelux a tenu une réunion à Bruxelles, au siège du Secrétariat Général de l'Union Douanière Benelux, sous la présidence de M. J. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Victor Bodson, Ministre des Transports, et

M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

Un communiqué publié à l'issue de la réunion résumait les divers points traités par les Ministres au cours de leur réunion, à savoir :

1^o Questions monétaires.

Les Ministres ont arrêté les mesures, nécessaires à la coopération Benelux, découlant de la mise en liquidation de l'Union Européenne des Paiements et de la mise en vigueur de l'Accord Monétaire Européen. Elles ont trait à la politique commune Benelux en matière d'échanges et de paiements, à la Convention monétaire néerlandais-belgo-luxembourgeoise de 1943 et à la procédure de contrôle sur les transactions en produits dollar entre les pays partenaires du Benelux.

2^o Politique fiscale en matière de transports routiers.

Les Ministres ont chargé un groupe d'experts d'étudier les divergences de charges fiscales pouvant influencer le niveau des tarifs Benelux en matière de transports routiers de marchandises.

3^o Suppression de la carte frontalière.

Les Ministres ont décidé que la carte frontalière sera supprimée au moment de l'entrée en vigueur du Traité d'Union.

4^o Heures d'ouverture du bureau néerlandais des douanes à Hansweert.

Afin d'assurer la communication rapide entre les ports belges et le Rhin, le Ministre néerlandais des Finances a accepté de fixer les heures d'ouverture du bureau des douanes à Hansweert, de manière à éviter autant que possible tout retard des navires.

5^o Ajustement des droits de douane dans le cadre des négociations à la Communauté Economique Européenne.

Le Comité de Ministres a examiné certaines questions liées à l'ajustement des droits de douane Benelux en exécution des décisions arrêtées le 3 décembre 1958 par le Conseil de la Communauté Economique Européenne.

6^o Contingents agricoles dans la C. E. E.

Un groupe de travail a été instauré, chargé de faire des propositions au Comité de Ministres, concernant la présentation commune à la C.E.E. des contingents agricoles.

Le Comité de Ministres se réunira le 26 février 1959 aux Pays-Bas. Cette réunion sera consacrée aux problèmes posés par l'harmonisation des politiques agricoles et la libération des échanges intra-Benelux en produits agricoles.

*

D'après l'Office de la Statistique Générale, le nombre des véhicules de tourisme entrés au

Luxembourg au cours de l'année 1958 s'élève à 1.657.255, dont 432.403 véhicules immatriculés en France, 409.116 immatriculés en Belgique, 336.292 dans la République Fédérale d'Allemagne, 165.130 portant des plaques d'immatriculation américaines, 123.677 immatriculés aux Pays-Bas, 63.834 en Sarre, 39.267 en Grande-Bretagne, 35.487 en Suisse et 23.460 dans les Pays scandinaves.

Pendant la même année, 27.180 autocars sont entrés au Grand-Duché, dont 8.103 de la République Fédérale d'Allemagne, 8.016 de Belgique, 3.620 des Pays-Bas, 3.521 de France et 1.040 de la Sarre.

*

Le 16 mars 1959 a eu lieu, à Bruxelles, l'ouverture de la réunion des Conseils de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, en présence des Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Economiques et de l'Energie des six pays membres. Du côté luxembourgeois étaient présents M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics et de l'Energie, M. Albert Borschette, Représentant Permanent luxembourgeois auprès des Communautés Européennes, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires.

*

Le 26 mars 1959, la Comtesse Knud de Holstein-Ledreborg, née Marie-Gabrielle de Luxembourg, a donné le jour au Château de Ledreborg à une petite fille qui porte le nom de Camilla.

Le 31 mars 1959, la Comtesse Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, née Marie-Adélaïde de Luxembourg, a donné le jour à un garçon qui porte le nom d'André-Marie.

Le baptême du petit Prince André a été célébré le 4 avril, au Château de Berg, par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, assisté de Mgr. Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché, Mgr. Albert Steffen, Aumônier de la Cour, et M. le Curé de Colmar-Berg.

S. A. R. Madame la Princesse Antoine de Ligne, née Princesse Alix de Luxembourg, est la Marraine, tandis que le Comte Lazare Henckel de Donnersmarck est le Parrain du Prince André.

La cérémonie du baptême a eu lieu en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

*

Franz Blücher †

Le 26 mars 1959 est décédé, à l'âge de 52 ans, M. Franz Blücher, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du

Charbon et de l'Acier. M. Blücher était Membre de la Haute Autorité depuis le 10 janvier 1958. Les funérailles eurent lieu à Essen. Un service funèbre a été célébré le 7 avril à sa mémoire, en l'église de la paroisse européenne à Luxembourg, en présence de nombreuses personnalités des six pays de la Communauté.

*

Le Comité des Analyses de l'« European Brewery Convention » (Association Européenne des Brasseries) s'était réuni au début du mois de février à la Chambre de Commerce à

Luxembourg, sous la présidence de M. Laurence R. Bishop (Grande-Bretagne). A cette réunion prirent part une vingtaine de délégués de onze pays, à savoir: République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse.

La Fédération luxembourgeoise des Brasseries était représentée à ce congrès par plusieurs délégués, notamment MM. Charles Leclère, Directeur de la Brasserie de Diekirch, et Jules Lefort, Directeur de la Brasserie de Luxembourg.

Le Mois en Luxembourg (mois de février)

1^{er} février: Elections législatives générales dans les quatre circonscriptions électorales du pays.

2 février: Les Amitiés Françaises invitent à la conférence que fait au «Carrefour» à Luxembourg M. James de Coquet sur «J'ai fait trois-fois le tour du monde».

L'Amicale des Anciens Prisonniers Politiques de Sachsenhausen tient son annuelle journée commémorative à Luxembourg.

3 février: A la tribune de l'association «Les Amis de la Grèce», Mgr. Alfred Mille, Supérieur du Grand Séminaire de Luxembourg, fait à la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal une conférence sur «La Crète, berceau de la civilisation européenne».

4 février: Les Jeunesses Musicales organisent au Théâtre Municipal de Luxembourg un concert symphonique donné par l'Orchestre de Radio-Luxembourg avec le concours du violoniste Ruggiero Ricci.

5 février: Dans le cadre des conférences «Exploration du Monde», Albert et Philippe Mahuzier présentent au «Carrefour» à Luxembourg le film «Les Mahuzier au Canada». Cette représentation se fait également dans d'autres centres du Grand-Duché.

L'ensemble du «Stadttheater Saarbrücken» présente au Théâtre Municipal de Luxembourg «Deux Veuves», opéra comique en 3 actes de Frédéric Smetana.

A la tribune du Cercle de Pédagogie Catholique, M. le Professeur Nicolas Margue, ancien Ministre, Membre du Conseil de l'Europe, fait une conférence au «Carrefour» à Luxembourg sur le sujet «Le devenir de l'Europe».

La Section d'Echternach des Amitiés Françaises invite à la conférence que fait en la salle des fêtes du Lycée classique le Prince

Paul Mourouzy sur «Les voyages de Frédéric Chopin de Paris à Majorque».

6 février: En la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, deuxième conférence du cours d'histoire de l'art organisé par le Service d'Education Esthétique du Ministère de l'Education Nationale sur le sujet «Le Fauvisme (Matisse, Derain, Vlaminck, etc.)».

A Pétange, tirage de la 2^e tranche 1959 de la Loterie Nationale.

7 février: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Karsenty de Paris présentent «La Brune que voilà», comédie de Robert Lamoureux.

Les «Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises» tiennent leur assemblée générale à Luxembourg-Ville.

8 février: A Schiffange, l'Union Grand-Duc Adolphe organise un concours de chant populaire auquel participent les sociétés de chant de la Région Sud. Ce concours doit désigner les sociétés qui participeront au concours final pour l'attribution du «Challenge Max Duchscher».

9 février: Au Cercle Municipal à Luxembourg, l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg tient son assemblée générale ordinaire.

10 février: Sous le Haut Patronage de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg organise à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation une Fête Enfantine au Palais de la F. I. L. à Luxembourg-Limpertsberg. Le bénéfice de la manifestation est destiné à la construction de la Clinique pour Enfants «Fondation Prince Jean-Princesse Joséphine-Charlotte».

11 février: A la Chambre de Commerce à Luxembourg se réunit le Comité des Analyses de l'Association Européenne des Brasseries sous la présidence de M. Laurence R. Bishop (Grande-Bretagne). Aux séances de travail prennent part les délégués de onze nations:

12 février: Au « Carrefour » à Esch-sur-Alzette, sur invitation du Cercle de Pédagogie Catholique, M. et M^{me} Metz montrent des diapositives commentées sur la Sicile.

13 février: Le cycle des conférences du cours d'histoire organisé par le Service d'Education Esthétique du Ministère de l'Education Nationale se poursuit par la troisième conférence sur le sujet: « Le Cubisme (Picasso, Braque, Delaunay, Léger, etc.) ».

14 février: Au « Carrefour » à Luxembourg, le R. P. Congar fait une conférence sur « L'Etat actuel de la question œcuménique ».

Au Restaurant du Buffet de la Gare Centrale à Luxembourg, l'American Luxembourg Society réunit ses membres en assemblée générale.

15 février: A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Groupe « Transports » de la Fédération Nationale des Commerçants tient son assemblée générale.

Sur invitation de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC), le R. P. Michel Riquet S. J. prêche le Carême à la Cathédrale de Luxembourg. Le thème général choisi pour 1959 est « Sommes-nous des innocents? ».

16 février: L'association « Les Amis de l'Autriche » organise au Théâtre Municipal de Luxembourg un gala, au cours duquel l'ensemble du « Wiener Burgtheater » présente « Liebelei », de Arthur Schnitzler.

17 février: Le Centre Culturel et d'Education Populaire de Luxembourg organise à la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg une conférence faite par M. le Professeur Tony Bourg sur « Avec Racine à Luxembourg ».

18 février: En la salle des fêtes du Camp Militaire de Diekirch, l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Der Vogelhändler », opérette de Karl Zeller.

A l'occasion de l'assemblée annuelle du Conseil de la Section luxembourgeoise de Fraternité Mondiale, le D^r Everett R. Clinchy, Président mondial de « World Brotherhood », est en visite à Luxembourg.

19 février: Sur invitation du Centre Culturel et d'Education Populaire de Luxembourg-Bonnevoie, l'artiste Yves Tarlet interprète en soliste un programme d'extraits de chefs-d'œuvre du théâtre français.

Les Amicales des deux Lycées d'Esch-sur-Alzette organisent en la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles une Soirée commémorative dédiée à l'œuvre du poète luxembourgeois Marcel Reuland, décédé récemment.

20 février: Quatrième conférence sur l'histoire de l'art à l'Athénée grand-ducal avec le sujet « L'Expressionnisme I (Ensor, Munch, Kokoschka, Nolde, Rouault, Chagall, etc.) ».

A la salle de réunions de la Chambre des Métiers à Luxembourg, M. A. Haulot, Commissaire Général au Tourisme de Belgique, fait, sur invitation de l'Union Royale Belge, une conférence sur « Belgique, porte ouverte sur la mer ».

A Luxembourg se tient l'assemblée générale de l'Association des Employés de l'Etat grand-ducal.

En l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette se réunissent les délégués des ouvriers mineurs et métallurgistes en une conférence de travail sous la présidence de M. le Député-Maire Antoine Krier, Président de la Commission paritaire syndicale nationale.

21 février: Sur invitation de l'Association Nationale des Infirmières et Assistantes Sociales Luxembourgeoises Diplômées, M. le Professeur Portugais, de Liège, parle au siège de la Croix-Rouge Luxembourgeoise sur « L'Orientation de la Psychologie de l'Enfant ».

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Karsenty de Paris présentent « Domino », comédie en 3 actes de Marcel Achard.

22 février: L'Association des Guides Luxembourgeoises fête le Thinking Day.

A Bonnevoie, l'Union Grand-Duc Adolphe organise la finale du concours de chant populaire pour l'attribution du « Challenge Max Duchscher ». L'objet d'art offert par la famille du défunt Président de l'U. G. D. A. est enlevé par 58 sur 60 points par la Chorale Municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette.

La Société Nationale d'Arboriculture et d'Horticulture tient son assemblée générale à Steinheim-sur-Sûre.

A Grevenmacher se tient la 23^e assemblée générale des membres de la Caisse rurale et viticole.

La Fédération des Facteurs des P. T. T. convoque ses membres en assemblée générale dans la salle de réunions de la Chambre des Métiers.

A l'Hôtel de l'Ancre d'Or à Luxembourg, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies tient son assemblée générale annuelle.

23 février: Le Ministère de l'Education Nationale organise à Luxembourg-Ville l'exposition « De l'École à la Vie », mise à la disposition par le Service de Documentation et d'Etudes du Ministère de l'Education Nationale de Paris.

24 février: Le peuple luxembourgeois apprend avec stupeur et tristesse le décès de M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, survenu la veille dans la clinique universitaire à Zurich.

25 février: L'association de sport automobile « Ecurie Luxembourg » invite à une causerie faite au Pôle Nord à Luxembourg par le coureur automobile Maurice Gatsonides.

La Société luxembourgeoise pour le développement de la production, du transport et de la consommation de l'énergie (Pro-Energie) invite à la conférence que fait M. L. Corradini, Adjoint à la Direction de la Division du Marché de la Haute Autorité de la C. E. C. A., sur le sujet « Tendances de l'économie pétrolière et leur influence sur le marché de l'énergie en Europe ».

L'Administration Municipale d'Esch-sur-Alzette, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative et les Amitiés Françaises, organise en la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles une représentation théâtrale, au cours de laquelle le Théâtre National de Belgique présente « Le Roi-Cerf », comédie musicale d'Yvan Dailly, d'après Carlo Gozzi.

26 février: Dans le cadre des Conférences du Jeune Barreau, M. Alex Weill, Doyen de la

Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université de Strasbourg, traite au Palais de Justice à Luxembourg le sujet « Les tendances actuelles en matière de régimes matrimoniaux ».

27 février: Funérailles nationales de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement Pierre Frieden au Cimetière de Notre-Dame à Luxembourg.

Le Comité de l'association « Les Amis de l'Autriche » invite ses membres et les amateurs d'histoire à l'assemblée générale qui a lieu en la grande salle de l'Hôtel des Terres-Rouges à Luxembourg.

Cinquième conférence sur l'histoire de l'art à l'Athénée grand-ducal sur « L'Expressionnisme II (Kirchner, Heckel, Marc, Macke, Klee, etc.) ».

28 février: En présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ainsi que de nombreux invités d'honneur, la Municipalité de Diekirch inaugure son nouvel Hôtel de Ville, sis Avenue de la Gare.

Sur invitation de l'Université Populaire Catholique, M. Louis Leprince-Ringuet, membre de l'Académie des Sciences, fait au « Carrefour » à Luxembourg une conférence sur le sujet « La Science Atomique et l'Homme ».

Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Sous-Officiers de Réserve Luxembourgeois à Luxembourg-Ville.

Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

1^{er} mars: Assemblée générale de la Centrale Viticole à Grevenmacher.

Le « Letzeburger Chreschtleche Gewerkschaftsbond (LCGB) tient son congrès national au « Volkshaus » à Luxembourg en présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

2 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le violoniste japonais Koji Toyada et le pianiste luxembourgeois Pierre Nimax donnent un concert avec des œuvres de Bach, Beethoven et Saint-Saëns.

4 mars: L'ensemble théâtral « Komödie » de Bâle présente au Théâtre Municipal de Luxembourg « Die Ratten », comédie tragique de Gerhart Hauptmann.

5 mars: Dans le cadre des conférences « Exploration du Monde », Vitold de Golish traite

au « Carrefour » à Luxembourg le sujet « Au pays des femmes-girafes ».

6 mars: « Le Futurisme - Les débuts de la peinture abstraite (Balla, Boccioni, Severini, Kandinsky, Mondrian, etc.) », tel est le sujet de la sixième conférence qui clôture le cycle des conférences du cours d'histoire de l'art organisé à l'Athénée grand-ducal par M. Joseph-Emile Muller, attaché au Service d'Education Esthétique du Ministère de l'Education Nationale.

En l'Eglise paroissiale de Luxembourg-Bonnevoie, M. Fernando Germani, organiste de l'Eglise Saint-Pierre à Rome, donne un concert d'orgue.

L'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC) invite à la conférence que fait au « Carrefour » à Luxembourg le R. P. Michel Riquet S. J. sur le

sujet « Fraude fiscale et conscience chrétienne ».

7 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Spectacles Jacques Vielle de Paris présentent « Les Pigeons de Venise », comédie d'Albert Husson.

8 mars: Assemblée générale des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton de Capellen à Kahler.

10 mars: L'Union Royale Belge organise à la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg une conférence faite par M. le Dr Bordet, directeur de l'Institut Pasteur du Brabant à Bruxelles, sur « Les Fondements de l'Individualité ».

A l'occasion du 30^e anniversaire de sa fondation, l'association « Les Amis de la Musique » organise au Théâtre Municipal de Luxembourg un récital Michel Chauveton, violoniste, et Jean-Pierre Damase, pianiste.

A Reisdorf, tirage de la 3^e tranche 1959 de la Loterie Nationale.

11 mars: A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Fédération Luxembourgeoise de la Route organise une conférence faite par M. Roger Coquand, professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des Travaux Publics de France, sur le sujet « La conception et la rentabilité des travaux routiers modernes ».

12 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble du Grand Théâtre de Nancy présente « Faust », opéra de Charles Gounod.

13 mars: Pour fêter Saint-Thomas, patron de Pax Romana, l'Association des Universitaires Catholiques (ALUC) organise au « Volkshaus » une conférence faite par le R. P. Edouard Boné, professeur de paléontologie à l'Université de Louvain, sur le sujet « La vision du P. Teilhard de Chardin ».

14 mars: Pour clôturer ses Semaines Artistiques Viennoises, l'association « Les Amis de l'Autriche » présente au Théâtre Municipal de Luxembourg l'œuvre d'Eugène O'Neill « Fast ein Poet », interprétée par l'ensemble viennois dirigé par les artistes renommés Paula Wesely et Attila Hörbiger.

L'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg organise son 2^e concert régional à Rollingergrund.

Au « Foyer de l'Ingénieur » à Luxembourg, M. Alphonse Wagener, Président d'honneur de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, fait une conférence sur « La vie et l'œuvre de Jean Racine ».

15 mars: La Section eschoise de l'Union des Donneurs de Sang Bénévoles de la Croix-

Rouge Luxembourgeoise tient son assemblée générale annuelle à Esch-sur-Alzette.

La Fédération Luxembourgeoise de Philatélie convoque ses membres au congrès national qui se tient à Bettembourg. A cette occasion est organisée une exposition de timbres-poste, dont le vernissage est honoré de la présence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des P. T. T., et de M. Emile Raus, Directeur de l'Administration des P. T. T.

L'association du Stud-Book luxembourgeois du Cheval de Sang tient son assemblée à Ettelbruck.

La Ligue Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux tient son assemblée générale à Luxembourg-Ville.

16 mars: Séance solennelle d'ouverture de la session de printemps de la Faculté Internationale de Droit Comparé de l'Université de Sciences Comparées à la salle des fêtes de l'Athénée.

17 mars: La Fédération des Employés Privés (FEP) tient une assemblée à Luxembourg-Ville.

19 mars: « Pro'fdag » aux Caves Coopératives de Wellenstein.

20 mars: Sur la scène du Théâtre Municipal de Luxembourg commencent les représentations de la revue luxembourgeoise « Quetschen Och » qui a comme auteur M. Norbert Weber.

21 mars: Sur invitation de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché, M. Jean Canaux, Urbaniste en Chef au Ministère de la Construction à Paris et Président de la Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires, fait à Luxembourg une conférence sur la réforme de la législation française de l'urbanisme.

En la salle des fêtes du « Volkshaus » à Luxembourg, le R. P. Aimé Duval S. J. donne un récital de chant au profit des œuvres de la Compagnie de Jésus.

L'association « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » d'Esch-sur-Alzette tient son assemblée générale à Esch-sur-Alzette.

22 mars: Les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises organisent à Wiltz une manifestation dont le thème général est « L'Europe et l'OTAN ». M. le Ministre Pierre Grégoire y traite le sujet « La fédération européenne, pierre angulaire de la communauté atlantique ».

24 mars: Sous les auspices des Associations réunies des Ingénieurs et Industriels, une conférence est donnée au Casino de l'ARBED à Esch-sur-Alzette par M. J. Beaucarne, ingé-

nier-conseil, sur le sujet « Est-il possible d'économiser des calories dans l'industrie? ».

Au Camp militaire de Diekirch, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert symphonique.

La Société PRO-ENERGIE organise à la Chambre de Commerce à Luxembourg une conférence faite par M. G. Leburton, Ingénieur en Chef et Directeur au Ministère belge des Affaires Economiques sur le sujet « L'économie gazière en Europe occidentale ».

25 mars: L'association de sport automobile « Ecurie Luxembourg » invite à une conférence faite au Pôle Nord à Luxembourg par le pilote automobiliste, écrivain et journaliste Richard von Frankenberg.

A Luxembourg-Hollerich, rencontre internationale de tennis de table entre les équipes nationales de Luxembourg et de Norvège. Victoire luxembourgeoise par 7:3 points.

En vue de discuter sur les principes d'une réforme des études juridiques, l'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois (UNEL) invite les étudiants en droit à une réunion qui se tient à Luxembourg-Ville.

A Luxembourg-Ville se tient la 5^e assemblée générale du Mouvement des étudiants

catholiques d'Afrique et d'Asie en Europe. 115 délégués des pays d'outre-mer y prennent part.

28 mars: La Ville de Grevenmacher invite à sa 9^e Exposition de Pâques qui se clôturera le 2 avril par la 29^e Foire aux Vins.

L'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois (UNEL) invite les délégués des cercles universitaires à la réunion du Conseil de Pâques 1959.

A Niedercorn, vernissage du Premier Salon de l'association « Les Amis des Beaux-Arts ».

29 mars: En ces jours de Pâques, deux clubs sportifs luxembourgeois commémorent le cinquantenaire de leur fondation: le F. C. Union Sportive de Luxembourg et le C. S. Grevenmacher.

30 mars: Au Marché-aux-Poissons à Luxembourg-Ville, fête folklorique et marché « E'maischen » avec vente des poteries de Nospelt.

31 mars: Le Skal-Club du Luxembourg tient son assemblée générale à l'Hôtel Continental à Luxembourg.

15^e Année

AVRIL-MAI 1959

N^o 43

SOMMAIRE

1. Mensuel (Mois d'avril)	1
2. Mensuel (Mois de mai)	2
3. Chambre des Députés (Mois d'avril)	3
4. Chambre des Députés (Mois de mai)	3
5. La Politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg	5
6. Le 15 ^e Congrès Economique Européen à Bruxelles	14
7. Conférences interprofessionnelles belgo-luxembourgeoises à Bruxelles	17
8. Inauguration de la Fête Internationale à Luxembourg	18
9. Le N ^o Annuaire de TOFAN	26
10. Le N ^o Annuaire du Conseil de l'Europe	26
11. Le Mois-à-Dieu	32
12. Nouvelles de la Guerre	39
13. Conseil de Gouvernement - Révisions générales des lois d'avril et de mai 1959	32
14. Nouvelles diverses	34
15. Le Mois en Luxembourg (Mois d'avril)	42
16. Le Mois en Luxembourg (Mois de mai)	44

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

11, RUE NOTRE-DAME
LUXEMBOURG